

# BUDGET PRIMITIF

2020

CONSEIL MUNICIPAL JUILLET 2020

[montpellier.fr](http://montpellier.fr)





## Rapport du Budget Primitif 2020 : Introduction

Le 28 juin dernier, les Montpelliérains ont exprimé leur envie d'un nouveau souffle pour Montpellier et nous ont accordé leur confiance pour faire de notre ville une ville plus verte, plus propre, plus sûre, plus solidaire et plus résiliente, une ville au rendez-vous des défis de ce siècle.

Nous avons en particulier à relever deux défis majeurs : répondre à l'urgence de la crise économique et sociale liée au Covid-19 et réaliser la transition écologique et solidaire dans notre ville.

Comme nous l'avons vu à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous avons intégré ces objectifs à notre préparation budgétaire pour l'année 2020 et à la trajectoire financière prospective de notre Ville pour les années futures

Cette trajectoire de gestion prospective fixée pour les années à venir repose sur les bases suivantes :

- Aucune augmentation d'impôt
- Une évolution annuelle des charges réelles de fonctionnement maîtrisée à 1,5%, conformément à notre objectif bonne gestion des dépenses de fonctionnement
- Un objectif de 90 M€ de dépenses d'équipement annuelles sur la période.

Il s'agit ainsi de structurer nos finances dans la durée.

### Structurer nos finances dans la durée

La crise du Covid-19 impacte de façon considérable l'économie mondiale ainsi que les finances publiques nationales et locales. Dans ses prévisions réalisées à l'occasion du troisième projet de loi de finances rectificatives pour l'année 2020 (PLFR 2020 n°3) en juin 2020, le gouvernement anticipe une forte récession en 2020 avec un recul de 11% du PIB, ainsi qu'une dégradation conséquente des soldes publics : le déficit public atteindrait 11,4% du PIB et la dette publique dépasserait les 120% du PIB à la fin de l'année.

Pour autant, ce contexte suppose que le secteur public dispose des moyens nécessaires pour protéger nos concitoyens et garantir les bonnes conditions de la vie en collectivité. Le budget 2020 qui vous est présenté s'inscrit pleinement dans cet objectif : chaque euro dépensé sera un euro utile aux Montpelliérains.

### Faire de chaque euro dépensé un euro utile aux Montpelliérains

Ce budget 2020 d'un montant de **576,1 M€** présente 3 caractéristiques :

<b>Un plan d'action pour la jeunesse, grande cause de ce mandat</b>	<b>95,2 M€ de dépenses d'équipement</b>	<b>Bouclier social</b>
-Un effort supplémentaire réalisé en matière de culture, de sport et de végétalisation de la ville	<b>Création de quatre nouvelles Autorisations de Programme (AP) :</b> -Confort thermique et végétalisation des écoles -Plan numérique dans les écoles -Travaux Maison pour tous Rosa Parks -Rééquilibrage de la ville-ZAC Beausoleil	<b>0% d'évolution des taux d'imposition, tarification sociale des services publics et abattements pour les familles modestes</b>

En parallèle de l'effort porté sur les charges de fonctionnement pour assurer la protection sanitaire de nos concitoyens, accompagner les familles modestes et soutenir les acteurs économiques et sociaux de notre territoire, un effort sera réalisé sur les dépenses d'équipement qui atteindront 95,2 M€ (hors attributions de compensations d'investissement et reports de l'exercice 2019).

Conformément à nos engagements, ce budget est conçu sans augmentation des taux de fiscalité, et actionne les outils visant à protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, comme les abattements fiscaux et la tarification sociale.

## Les priorités du budget 2020

Les quatre priorités de ce budget sont les suivantes :

**La priorité aux écoles et aux enfants**

**Vers une ville plus verte et plus résiliente**

**Vers une ville propre et sûre**

**Une mobilisation pour l'épanouissement de chacun**

La première partie de ce rapport reviendra en détail sur les chiffres clés et les grands équilibres du budget 2020. La seconde partie en détaillera les priorités par thématique.



## Table des matières

Rapport du Budget Primitif 2020 : Introduction.....	2
1. Les grands équilibres du budget 2020.....	7
1.1. Le bouclage du budget 2020 en millions d'euros (opérations réelles).....	9
1.1.1. Les recettes du budget 2020.....	10
1.1.2. Les dépenses du budget 2020.....	12
1.1.3. La chaîne de l'épargne et la capacité de désendettement.....	13
1.2. La section de fonctionnement.....	14
1.2.1. Les recettes de fonctionnement : 361,2 M€.....	14
1.2.1.1. La fiscalité directe : 207,3 M€.....	14
1.2.1.2. La fiscalité indirecte et le FPIC : 12,3 M€.....	18
1.2.1.3. Les dotations et participations : 81,9 M€.....	20
1.2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement : 44,6 M€.....	21
1.2.1.5. Le résultat de fonctionnement 2019 reporté : 15 M€.....	23
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement : 361,2 M€.....	23
1.2.2.1. Les charges courantes et les subventions : 95,2 M€.....	24
1.2.2.2. Les charges de personnel : 180,7 M€.....	28
1.2.2.3. Les charges financières : 5,1 M€.....	30
1.2.2.4. Les atténuations de charges : 36,2 M€.....	32
1.2.2.5. Les reports 2019 : 0,9 M€.....	33
1.2.2.6. Les dépenses d'ordre : 43,1 M€.....	33
1.3. La section d'investissement.....	34
1.3.1. Les recettes d'investissement : 214,9 M€.....	34
1.3.1.1. Les recettes d'ordre : 49,9 M€.....	34
1.3.1.2. Le fonds de compensation de la TVA : 5 M€.....	34
1.3.1.3. Les subventions et participations reçues : 3,3 M€.....	34
1.3.1.4. Les produits des cessions : 2,4 M€.....	35
1.3.1.5. Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 11,7 M€.....	35
1.3.1.6. Le recours à l'emprunt : 67,1 M€ au titre de l'emprunt 2020 et 25 M€ de reports d'emprunts 2019.....	35
1.3.1.7. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 11,1 M€.....	36
1.3.1.8. Les autres recettes réelles d'investissement : 0,6 M€.....	36
1.3.1.9. Les reports de recettes d'investissement 2019 : 0,6 M€.....	36
1.3.1.10. L'excédent de fonctionnement capitalisé : 38,2 M€.....	36
1.3.2. Les dépenses d'investissement : 214,9 M€.....	37
1.3.2.1. Les dépenses d'ordre : 6,8 M€.....	37

1.3.2.2.	Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 11,1 M€ .....	37
1.3.2.3.	Le remboursement du capital de la dette : 13,3 M€ .....	37
1.3.2.4.	Les avances, ventes à tempérament et consignations : 12,9 M€ .....	37
1.3.2.5.	Autres dépenses d'investissement : 1,3 M€.....	38
1.3.2.6.	L'attribution de compensation en investissement : 10,6 M€ .....	38
1.3.2.7.	Les dépenses d'équipement : 95,2 M€.....	38
1.3.2.8.	Les reports de l'exercice 2019 : 28,1 M€ .....	39
1.3.2.9.	Le résultat d'investissement 2019 : 35,8 M€.....	39
2.	Un nouveau cap pour les politiques publiques en 2020.....	40
2.1.	La priorité aux écoles et aux enfants.....	41
2.1.1.	L'enfance.....	42
2.1.2.	L'école de la réussite.....	44
2.1.3.	L'alimentation scolaire.....	46
2.1.4.	Les centres de loisirs.....	48
2.2.	Vers une ville plus verte et plus résiliente.....	49
2.2.1.	Rééquilibrer la ville : l'aménagement et le renouvellement urbain.....	50
2.2.2.	L'environnement et le développement durable .....	53
2.2.3.	Les actions d'attractivité et de coopération internationale.....	55
2.3.	Vers une ville propre et sûre .....	57
2.3.1.	Assurer la sécurité au quotidien de tous les Montpelliérains.....	58
2.3.2.	La propreté, l'hygiène et la salubrité.....	61
2.4.	Une mobilisation pour l'épanouissement de chacun .....	62
2.4.1.	Une ville de culture, une ville des artistes.....	63
2.4.2.	Maisons pour tous .....	65
2.4.3.	Sports et jeunesse.....	67
2.4.4.	Soutien aux associations et aux partenaires .....	70
2.4.5.	Services à la population.....	71
	Annexes .....	73

## 1. Les grands équilibres du budget 2020

Le BP 2020 intègre les reports de crédits de l'exercice 2019, et affecte le résultat de clôture 2019 à l'exercice en cours afin de renforcer les moyens d'actions de la Ville face à la crise du Covid-19.

### L'affectation du résultat 2019

Le résultat 2019 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à **53,3 M€**. Le BP 2020 permet d'en affecter 15 M€ sur la section de fonctionnement et 38,3 M€ sur la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2019 est décrite ci-dessous :

	Résultat 2019		Affectation 2020		
			Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	53,3 M€	Solde d'exécution de l'exercice précédent		15 M€	Résultat de fonctionnement reporté
Investissement	-35,8 M€		35,8 M€	35,8 + 2,5 = 38,3 M€	Excédent de fonctionnement capitalisé = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 (53,3 M€). pour couvrir à la fois
TOTAL	17,5 M€		17,5 M€		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le besoin de financement de l'investissement 2019 (35,8 M€)</li> <li>Le solde des reports d'investissement (2,5 M€ soit 28,1 M€ de dépenses d'investissement reportées – 25,6 M€ de recettes d'investissement reportées)</li> </ul>



## Les grandes composantes du budget 2020

Le budget total 2020 s'établit à **576,1 M€** (avec les reports et soldes de l'exercice 2019) et se présente ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
<b>Dépenses</b>			
Fonctionnement	43,1	318,1	361,2
Investissement	6,8	208,1	214,9
<b>Total</b>	<b>49,9</b>	<b>526,2</b>	<b>576,1</b>
<b>Recettes</b>			
Fonctionnement	0,0	361,2	361,2
Investissement	49,9	165,0	214,9
<b>Total</b>	<b>49,9</b>	<b>526,2</b>	<b>576,1</b>

### Evolution du Budget total

En M€	BP 2019	BP + BS 2019	BP 2020 (dont reports 2019)	Evolution de BP à BP
Section de fonctionnement	331,8	363,0	361,2	+8,9 %
Section d'investissement	138,5	228,7	214,9	+55,2 %
<i>Dont dépenses d'équipement (hors ACI)</i>	91,8	92,2	95,2	+3,7%
<b>Total Budget</b>	<b>470,3</b>	<b>591,7</b>	<b>576,1</b>	<b>+22,5%</b>

## 1.1. Le bouclage du budget 2020 en millions d'euros (opérations réelles)

Dépenses		Recettes	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 361,2 M€	Personnel	Fiscalité et fonds de péréquation	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 361,2 M€
	<b>180,7 M€</b>	<b>219,6 M€</b>	
	Charges courantes et subventions	Dotations et compensations	
	<b>95,2 M€</b>	<b>81,9 M€</b>	
	Charges financières	FCTVA de fonctionnement	
	<b>5,1 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	
	Attribution de compensation en fonctionnement	Subventions et participations	
<b>34,7 M€</b>	<b>14,4 M€</b>		
Reversement recettes à 3M	Produit des services et du domaine	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 208,1 M€	
<b>1,5 M€</b>	<b>22,6 M€</b>		
Reports de subventions 2019	Dotations aux provisions		
<b>0,9 M€</b>	<b>5,4 M€</b>		
Capital dette	Atténuations de charges et recettes exceptionnelles		
<b>13,3 M€</b>	<b>1,6 M€</b>		
Dépenses d'équipement hors ACI	Produits financiers		
<b>95,2 M€</b>	<b>0,3 M€</b>		
Attribution de compensation en investissement (ACI)	Résultat de fonctionnement reporté		
<b>10,6 M€</b>	<b>15 M€</b>		
Avances infra-annuelles	Dotations (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 208,1 M€	
<b>12,9 M€</b>	<b>5 M€</b>		
CLTR	Emprunt		
<b>11,1 M€</b>	<b>67,1 M€</b>		
Autres dépenses	CLTR		
<b>1,2 M€</b>	<b>11,1 M€</b>		
Reports 2019	Remboursement avances		
<b>28,1 M€</b>	<b>11,7 M€</b>		
Solde d'exécution reporté	Subventions d'investissement		
<b>35,8 M€</b>	<b>3,3 M€</b>		
	Cessions d'immobilisations et autres recettes d'investissement	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 208,1 M€	
	<b>3 M€</b>		
	Excédent de fonctionnement capitalisé		
	<b>38,2 M€</b>	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 208,1 M€	
	Reports 2019		
	<b>25,6 M€</b>		

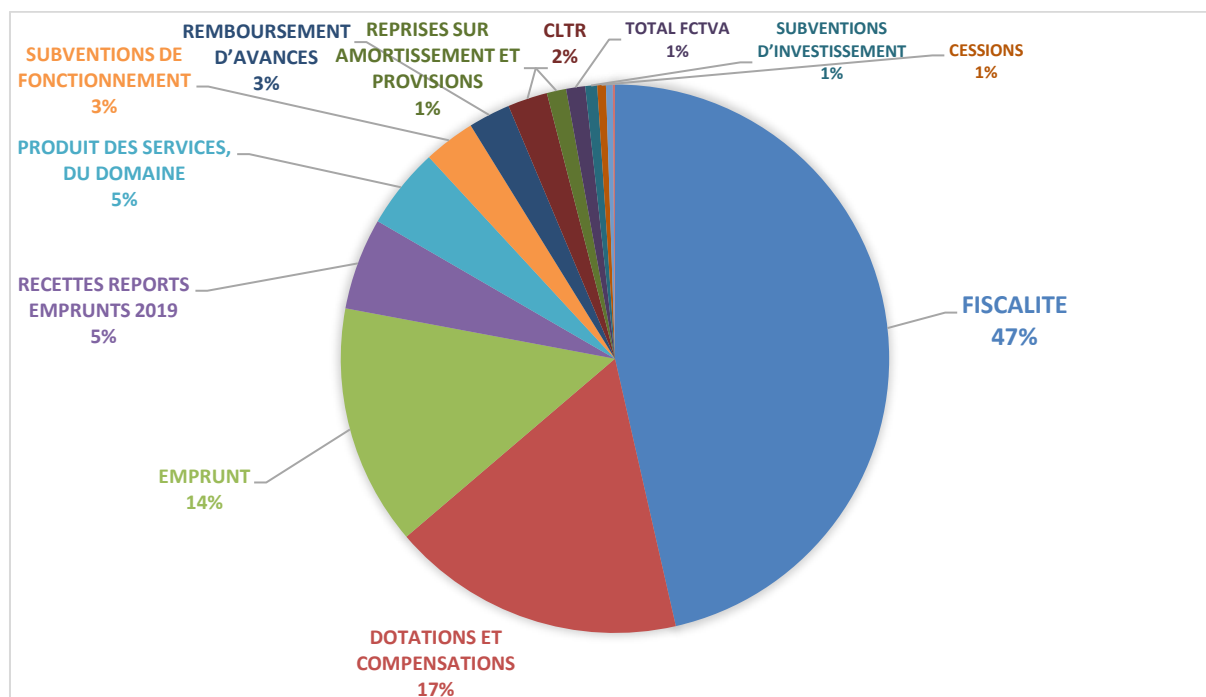
**EPARGNE BRUTE  
 AVEC RESULTATS  
 REPORTEES 43,1 M€  
 (EPARGNE BRUTE  
 SANS RESULTATS  
 REPORTEES : 28,1 M€)**

### 1.1.1. Les recettes du budget 2020

Les recettes réelles (hors résultats reportés) attendues par la Ville de Montpellier s'élèvent à **472,9 M€** et se décomposent ainsi :

RECETTES	MONTANT en M€
FISCALITE	219,6
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	81,9
EMPRUNT	67,1
REPORTS RECETTES EMPRUNTS 2019	25,6
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE	22,6
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	14,4
REMBOURSEMENT D'AVANCES	11,7
CONTRAT LONG TERME RENOUELABLE (CLTR)	11,1
REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	5,4
TOTAL FCTVA	5,3
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3,3
CESSIONS	2,4
RECETTES EXCEPTIONNELLES, FINANCIERES ET ATTENUATIONS DE CHARGES	1,9
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,6

### RECETTES REELLES BP 2020



La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 impacte de façon conséquente les recettes des collectivités locales. Pour la Ville de Montpellier, cela touche notamment les recettes fiscales, ainsi que les participations et les produits des services et du domaine.

Par ailleurs, rappelons que la Ville de Montpellier a mis en place des mesures pour soutenir et accompagner les acteurs économiques. Les recettes perçues par la ville seront ainsi minorées en 2020 par les exonérations jusqu'en octobre 2020 renouvelable des droits de place et redevances (halles, terrasses, marchés de plein air, chantiers) et des loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine municipal, ainsi que par la gratuité de la restauration scolaire entre le 18 mai et la fin de l'année scolaire.

#### **Estimation des principales pertes de recettes attendues en 2020**

Droits de place et marchés	2,5 M€
Droits de mutation	1,4 M€
Recettes de restauration scolaire	1,9 M€
Forfait post stationnement	0,7 M€
Recettes redevances publicitaires	0,6 M€
Redevances stationnement et fourrière	0,3 M€

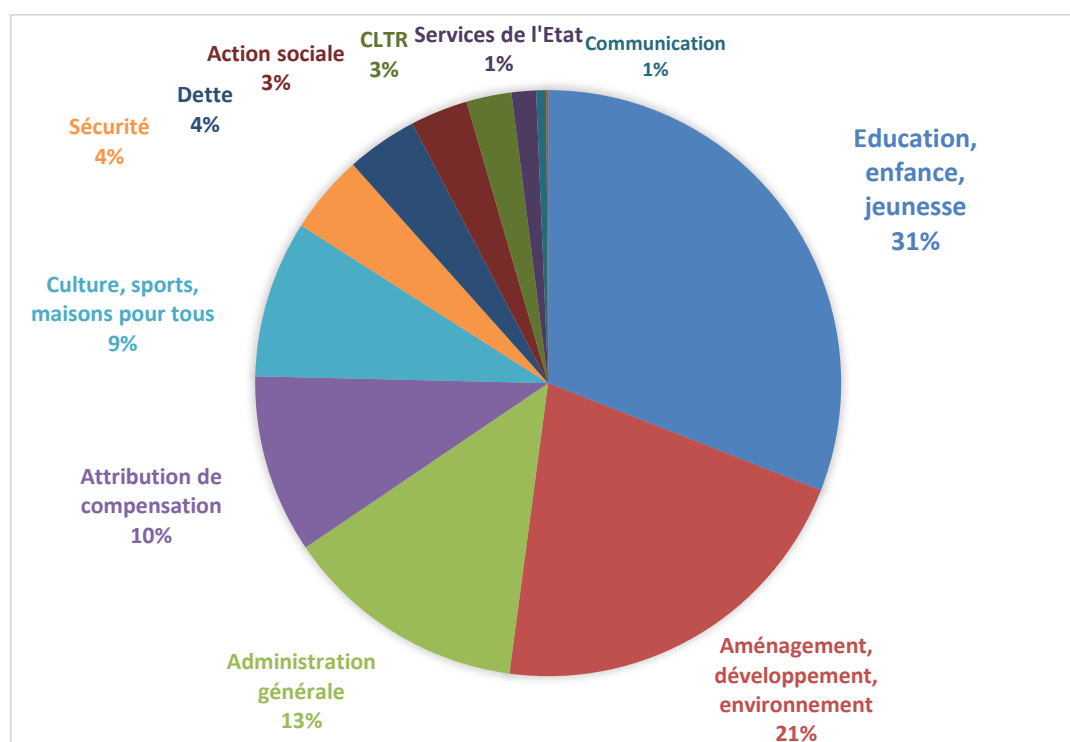
A l'occasion du troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour l'année 2020, actuellement en cours de discussion au Parlement, le gouvernement a instauré un plan d'accompagnement du bloc communal afin de venir en aide aux communes et aux groupements affectés par la crise du Covid-19. Ce plan comprend notamment une garantie versée sur les recettes fiscales et domaniales, calculée à hauteur de la moyenne 2017-2019, visant à amortir le choc de la baisse de ce type de recettes pour les communes et EPCI. Cette garantie devrait être notifiée aux collectivités dans le courant de l'été 2020 et faire l'objet de versements à partir de l'automne. Il convient cependant de noter que cette garantie ne devrait pas compenser les pertes de recettes issues des produits des services.

### 1.1.2. Les dépenses du budget 2020

Les dépenses réelles (hors résultat reporté) de la Ville de Montpellier s'établissent à **490,4 M€** et se décomposent comme suit :

DEPENSES	MONTANT
CHARGES DE PERSONNEL	180,7 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS ACI	95,2 M€
FONCTIONNEMENT COURANT ET SUBVENTIONS	95,2 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT	34,7 M€
REPORTS D'INVESTISSEMENT 2019	28,1 M€
REMBOURSEMENT DETTE ET FRAIS FINANCIERS	18,4 M€
AVANCES	12,9 M€
CLTR	11,1 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT	10,6 M€
AUTRES ATTENUATIONS DE CHARGES (REVERSEMENTS A LA METROPOLE, DEGREVEMENTS)	1,4 M€
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,2 M€
REPORTS DE FONCTIONNEMENT 2019 (SUBVENTIONS)	0,9 M€

#### Graphique de répartition des dépenses par domaine (hors reports)

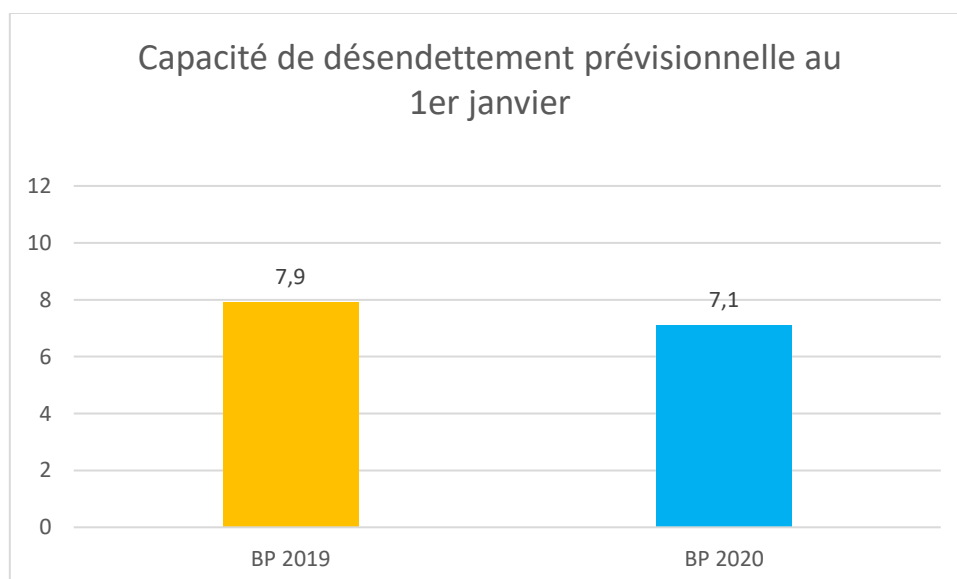


**L'éducation et l'enfance, premier budget de la Ville en 2020**

### 1.1.3. La chaîne de l'épargne et la capacité de désendettement

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2019	BP 2020 hors résultat reporté	Evolution
Recettes de fonctionnement	331,8	346,2	4,3 %
- Dépenses de fonctionnement hors intérêts	304,1	313,0	2,9 %
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>27,7</b>	<b>33,2</b>	<b>19,5%</b>
- Intérêts	4,5	5,1	10,3%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>23,2</b>	<b>28,1</b>	<b>21,3%</b>
- Remboursement du capital de la dette	12,5	13,4	6,8%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>10,7</b>	<b>14,7</b>	<b>38,3%</b>
	<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	
<b>Encours de dette 1er janvier en M€</b>	<b>182,3</b>	<b>198,7</b>	
Epargne brute	23,2	28,1	21,3%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,9 ans</b>	<b>7,1 ans</b>	

L'encours de dette évolue de 16,4 M€ entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La capacité de désendettement prévisionnelle de la ville de Montpellier s'établit à 7,1 ans en 2020 : pour rappel, le ratio d'endettement maximum fixé pour les collectivités du bloc communal par la LPFP 2018-2022 est de 12 ans. Montpellier est ainsi bien en-dessous du plafond fixé par l'Etat pour les collectivités de sa catégorie.





## 1.2. La section de fonctionnement

### 1.2.1. Les recettes de fonctionnement : 361,2 M€

Les recettes réelles de fonctionnement (dont résultat reporté) sont attendues à hauteur de **361,2 M€**.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2019 et 2020 :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES EN M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>331,8</b>	<b>361,2</b>	<b>8,9 %</b>
Dotations, compensations, participations, subventions	92,2	96,6	4,7 %
Recettes fiscales	211,3	219,6	3,9 %
Produits des services et du domaine	26,9	22,6	-16,4 %
Autres recettes de fonctionnement	1,4	7,4	428,6 %
Résultat de fonctionnement reporté		15,0	

Il est à noter que le BP 2020 intègre 5,4 M€ de recettes issues du changement de régime des provisions, comptabilisées dans les « autres recettes de fonctionnement » sur le tableau ci-dessus.

#### 1.2.1.1. La fiscalité directe : 207,3 M€

Rappelons que le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

**PRODUIT FISCAL = TAUX** (voté par la Ville) X **BASE** (déterminée par les services fiscaux)

La base (ou assiette) est supposée correspondre à la réalité du marché locatif (la révision des valeurs locatives cadastrales fait actuellement l'objet d'une réflexion par l'Etat).

#### a. Les taux

Le budget 2020 est construit avec des taux d'imposition inchangés.

**Choix budgétaire 2020**  
**Aucune augmentation des taux de fiscalité**

Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71 %

La stabilité des taux de fiscalité suppose une bonne gestion des dépenses afin de pouvoir financer les nouveaux investissements.

#### b. Les bases

##### b1. Les abattements fiscaux pour les ménages modestes

La Ville de Montpellier dispose de plusieurs abattements qui entraînent des allègements fiscaux pour les foyers fiscaux les plus modestes :

Abattements	Total non prélevé	Nombre de foyers concernés	Réduction du montant de la taxe d'habitation
Abattement général au taux maximum (15%)	14,3 M€	122 602 foyers	Réduction de 117€
Abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources modestes	3,2 M€	28 075 foyers	Réduction de 117€
Majoration de l'abattement pour charges de famille à partir du 3ème enfant (+ 10%) aboutissant à un abattement de 25% par enfant	0,7 M€	6277 familles	Réduction de 78€ pour chaque enfant à partir du 3ème
Abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées	11 232€	144 contribuables	Réduction de 78€

Le total de ces abattements est attendu à hauteur de 18,4 M€ pour l'année 2020.

**18,4 M€ d'abattements au total pour les familles modestes**

## b2. L'évolution de nos bases d'imposition

Le dynamisme des bases fiscales est un enjeu important pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement.

La Ville de Montpellier suit de façon attentive l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, afin de s'assurer que celles-ci correspondent à l'évolution démographique et aux constructions nouvelles réalisées chaque année.

Rappelons ainsi que l'évolution moyenne de la population montpelliéraine est de +1,60% entre 2014 et 2018, (soit 4100 habitants de plus par an) alors que l'évolution démographique nationale sur la même période est de seulement 0,48%.

Des échanges ont eu lieu avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et ont conduit à un constat partagé des difficultés de recensement de la matière imposable. La Ville a donc poursuivi et accentué son partenariat avec la DDFIP afin d'améliorer cet axe d'expertise, notamment dans le cadre de la convention de services comptables et financiers signée en 2018, et a proposé une mise à disposition de personnel afin de pouvoir traiter le plus d'informations possibles et d'analyser et régler les anomalies les plus importantes.

Il semblerait que ce travail ait en partie porté ses fruits, car les chiffres reçus pour l'année 2019 révèlent une forte évolution physique qui témoigne d'une meilleure prise en compte de la réalité de l'occupation des locaux du territoire en 2019. Toutefois, cette évolution doit être mise au regard de la forte baisse constatée l'an dernier (-2%). Ainsi, l'évolution physique moyenne sur ces deux exercices n'est que de 1,1%. Il conviendra donc que le partenariat engagé avec les services de l'Etat soit maintenu et renforcé, en particulier eu égard à la suppression annoncée de la taxe d'habitation dont les volumes de compensation seront arrêtés à cette année 2020.

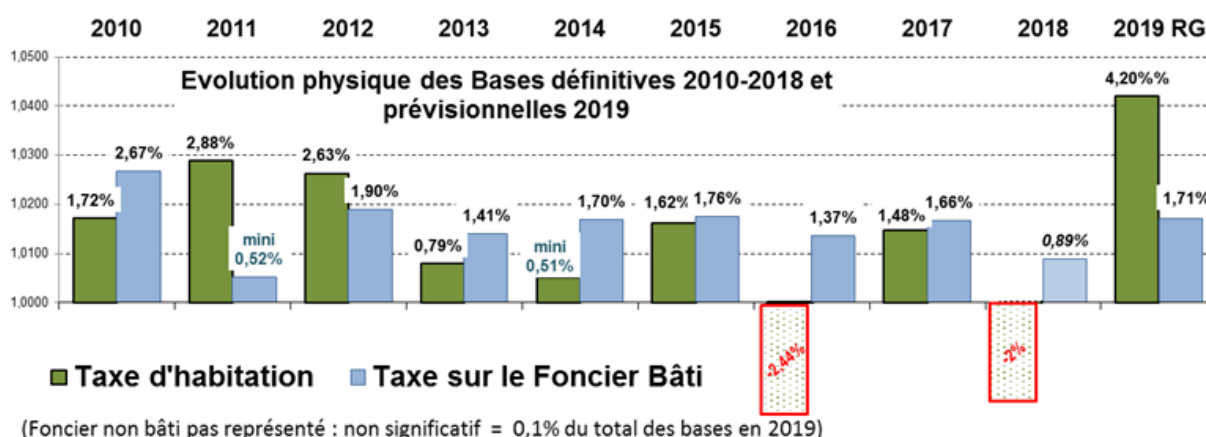
Les prévisions pour 2020 ont été établies à la suite des notifications reçues des services de l'Etat (cf tableau de fiscalité) en matière de bases fiscales, qui présentent les évolutions suivantes (revalorisation forfaitaire et revalorisation physique) :

- +1,84 % pour la taxe d'habitation (dont 1% d'évolution physique)
- +2,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 1% d'évolution physique)
- -24,91% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Pour rappel, la taxe foncière sur les propriétés non bâties représente seulement 0,3% des recettes attendues au titre de la fiscalité directe locale en 2020.

## Revalorisation forfaitaire et Evolution physique des bases d'imposition sur la période 2010-2019



### b3. La réforme de la taxe d'habitation

L'article 5 du projet de loi de finances pour 2020 entérine la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour toutes les résidences principales à compter de 2023 et acte une nouvelle réaffectation des impôts entre collectivités territoriales.

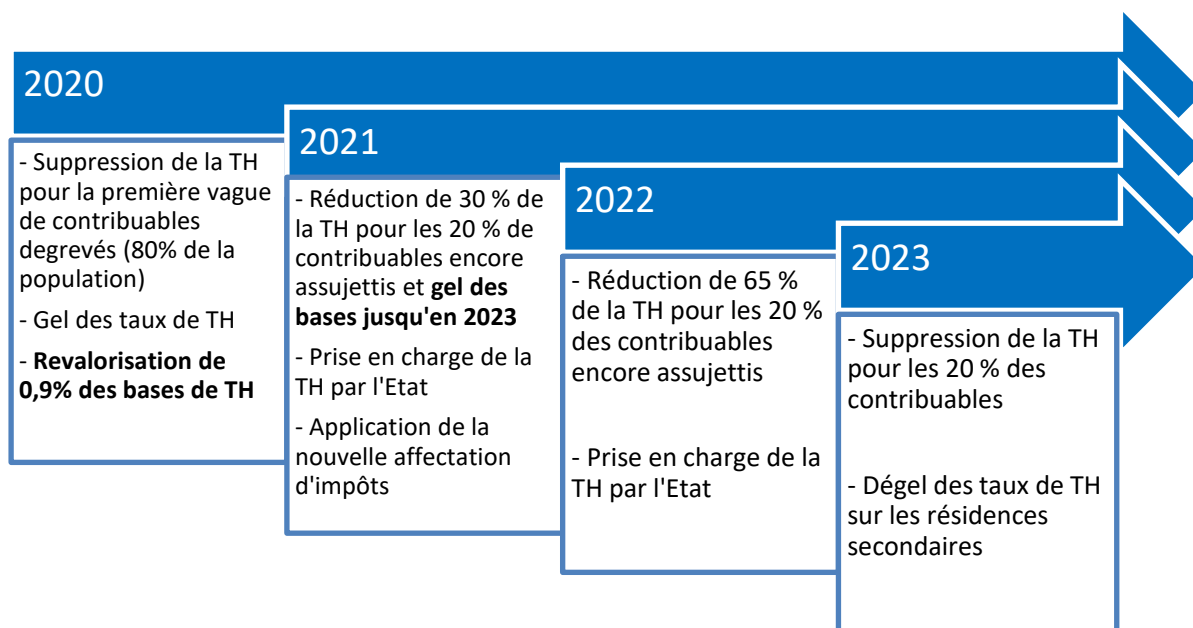
La suppression de la taxe d'habitation concerne **exclusivement les résidences principales et leurs dépendances**. Les résidences secondaires, les logements vacants ainsi que les biens divers passibles de TH (administrations et associations) resteront assujettis à la TH.

Données 2019	Ville de Montpellier			
	Nombre	%	Cotisation (en M€)	%
Locaux concernés par la suppression	143 183	92%	77,5	91%
Locaux non concernés	12 850	8%	7,3	9%
<b>TOTAL</b>	<b>156 033</b>	<b>100%</b>	<b>84,7</b>	<b>100%</b>

Sur le territoire communal, **plus de 90 %** des contribuables actuellement assujettis à la TH ne le seront plus en 2023. En matière de cotisation, la TH supprimée représente **91 %** de la TH totale perçue par la Ville en 2019.

Pour les communes, les recettes de taxe d'habitation perdues seront remplacées par le produit de la taxe foncière départementale perçue sur le territoire de la commune. Le différentiel de produit entre les deux impôts sera neutralisé par un coefficient correcteur qui s'applique à chaque commune de France. Pour la Ville de Montpellier, la TH perdue est supérieure à la TF départementale à percevoir : 78,5 M€ de TH contre 77 M€ de TFB en 2019. En conséquence, la Ville devrait percevoir des recettes compensatrices qui viendront garantir le maintien à l'euro près de ces recettes.

Le calendrier de la réforme tel est qu'il est actuellement prévu<sup>2</sup> est le suivant :



### c. Le produit fiscal

Le produit fiscal est estimé à **207,3 M€** en 2020, en évolution de **4,8%** par rapport au BP 2019.

Taxe	Taux	BP 2019	BP 2020	Part des recettes fiscales directes 2020
Taxe d'habitation	<b>22,49 %</b>	<b>80,8 M€</b>	<b>86,2 M€</b>	41,6 %
Taxe foncier bâti	<b>31,18 %</b>	<b>116,3 M€</b>	<b>120,4 M€</b>	58,1 %
Taxe foncier non bâti	<b>112,71 %</b>	<b>0,6 M €</b>	<b>0,7 M€</b>	0,3 %
<b>TOTAL</b>		<b>197,7 M€</b>	<b>207,3 M€</b>	100%

#### 1.2.1.2. La fiscalité indirecte et le FPIC : 12,3 M€

En plus de la fiscalité directe (impôts dits « ménages »), la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale :

- **Les droits de mutation : 7,6 M€.**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire

<sup>2</sup> Il convient de noter que lors du discours du 14 juillet 2020, la possibilité d'un report de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% des contribuables restants après 2023 a été évoquée par le Président de la République. Cette mesure doit être prochainement examinée par le gouvernement.

et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Non dus pour les biens neufs, les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux départements et aux communes où sont situés les biens. La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération.

Le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

-4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;

-2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;

-1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Notre prévision budgétaire est fortement impactée par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 : le produit de cette recette est attendu à ce stade à hauteur de 7,6 M€ en 2020, soit une diminution de 1,4 M€ par rapport aux premières estimations pour 2020.

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,3 M€.**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m<sup>2</sup> ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m<sup>2</sup> pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup>, 60€ par m<sup>2</sup> pour les surfaces entre 20m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup> et 120€ par m<sup>2</sup> pour les surfaces supérieures à 30m<sup>2</sup>.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,3 M€**

Les dernières réformes légales portant sur le périmètre des EPCI ont impacté par ricochet les indicateurs de richesse fiscale et d'intégration fiscale des collectivités, et ce phénomène pourrait se poursuivre en fonction des modalités des réformes fiscales en cours décidées par le gouvernement. Ceci amène à prévoir par prudence le maintien du niveau de recette attendu au titre du FPIC : 3,3 M€ prévus en 2020 comme en 2019.



<b>Taxes et reversements de fiscalité</b>	<b>Montant 2020 attendu</b>
Taxe afférente aux droits de mutation	<b>7,6 M€</b>
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	<b>3,3 M€</b>
Taxe locale sur publicité extérieure	<b>1,3 M€</b>
Taxe sur les pylônes électriques	<b>0,1 M€</b>

### 1.2.1.3. Les dotations et participations : 81,9 M€

Le montant des dotations et compensations de l'Etat inscrit au BP 2020 s'élève à **81,9 M€**. Ces inscriptions ont été réalisées à la suite des notifications des montants 2020 de recettes par l'Etat.

	<b>BP 2019</b>	<b>BP+BS 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution depuis BP + BS 2019</b>
<b>Dotation forfaitaire - 7411</b>	36,3 M€	36,9 M€	37,4 M€	1,3 %
<b>Dotation de solidarité urbaine - 74123</b>	26,4 M€	27,7 M€	29,0 M€	4,7%
<b>Dotation nationale de péréquation - 74127</b>	4,5 M€	4,8 M€	4,8 M€	0,0%
<b>Dotation générale de décentralisation - 746</b>	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0%
<b>Autres dotations - 745-7482-7484</b>	0,1 M €	0,1 M€	0,1 M €	0%
<b>Total des dotations</b>	<b>68,6 M€</b>	<b>70,7 M€</b>	<b>72,5 M€</b>	<b>2,5 %</b>
<b>Compensations</b>	<b>8,4 M€</b>	<b>8,9 M€</b>	<b>9,4 M€</b>	<b>5,6%</b>
<b>Total</b>	<b>77,0 M€</b>	<b>79,6 M€</b>	<b>81,9 M€</b>	<b>2,9 %</b>

La Ville devrait ainsi percevoir légèrement plus de recettes issues des dotations et compensations au niveau global.

#### 1.2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement : 44,6 M€

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **44,6 M€** en 2020 et comprennent notamment :

- Les participations de nos partenaires : **14,4 M€**. Par ce soutien financier, les partenaires de la Ville contribuent à la qualité des services publics rendus aux Montpelliérains.

La Caisse d'Allocations Familiales est ainsi le premier partenaire de la Ville, avec **14 M€** de recettes prévisionnelles pour 2020 ; ces recettes traduisent en majorité le soutien apporté à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse, les aides ALSH et la Prestation de Service Unique (PSU).

Les autres participations correspondent au soutien financier apporté par les autres partenaires publics à hauteur de **0,4 M€**, qui comprend les financements apportés par l'Etat (financement emplois aidés, soutien financier à l'organisation des élections municipales 2020...), le FIPHFP dans le cadre des subventions d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ou encore le Département (soutien à la parentalité et au RAM).

- Les produits des services, du domaine et de gestion courante sont attendus à hauteur de **22,6 M€**. Ils comprennent notamment :
  - Les participations des usagers aux services publics (**7,8 M€**) parmi lesquelles :
    - Les recettes de l'accueil en crèche (2,9 M€),
    - Les recettes de la restauration scolaire (2,1 M€),
    - Les recettes issues des autres services et équipements (2,8 M€) : ALSH, Maisons Pour Tous, cinémas, théâtres, redevances funéraires et concessions des cimetières...

Ces recettes sont fortement impactées par la crise sanitaire du Covid-19 : les pertes de recettes sont ainsi estimées à ce stade à 1,9 M€ pour la restauration scolaire (cette estimation comprend la période de confinement et la période de gratuité instaurée par la suite).

Les participations des usagers comprennent une tarification sociale qui permet au plus grand nombre d'avoir accès aux prestations et aux équipements communaux ; chaque Montpelliérain bénéficie ainsi de tarifs adaptés en fonction de ses moyens. Le bouclier social qui sera mis en œuvre à l'occasion des prochaines échéances budgétaires viendra renforcer ces clauses sociales afin de contribuer à protéger le pouvoir d'achat et l'égalité des chances. Cela passe notamment par l'instauration du tarif de la cantine à 0,50€ pour les enfants de parents isolés.

- Les produits de gestion courante : **3,6 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (**2,1 M€**), les redevances versées par les fermiers (**0,4 M€**) ainsi que les produits divers (**1,1 M€** parmi lesquels les recettes issues du mécénat et du

parrainage cœur de ville pour 0,2 M€). A noter que des recettes prévues au titre de remboursements RH pour 1,5 M€ au BP 2019 sont comptabilisées au BP 2020 en tant qu'atténuations de charges (voir ci-dessous), dans un souci de mise en cohérence avec les imputations de la Métropole.

- Les recettes liées à la réforme du stationnement du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : **2,9 M€** au total (dont 0,7 M€ au titre de la redevance de la délégation du service public de stationnement et 2,2 M€ pour le forfait post stationnement qui sera reversé à la Métropole).
- Les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés dont estivales et hivernales, emplacements publicitaires, antennes relais des opérateurs de téléphonie,) à hauteur de 2,3 M€. Ces recettes seront minorées de 2,5 M€ en 2020, afin de soutenir les acteurs économiques du territoire (exonération des droits de place et de terrasse, des chantiers, des redevances publicitaires).
- Les recettes issues de remboursements par la Métropole : **4,1 M€** (1,6 M€ de remboursement des mises à dispositions ascendantes de personnel et 2,5 M€ de remboursements de charges à caractère général, dont 1,2 M€ au titre des interventions sur les espaces verts attenants à la voirie)
- Les recettes issues du remboursement de frais par d'autres structures (CCAS, Moco, TAM) : **1,1 M€**
- Les loyers versés par les commerçants des halles communales (dont les Halles Laissac) : **0,5 M€**.
- **5,4 M€** de reprise sur provisions. Cette opération est liée au changement de régime budgétaire des provisions au 1<sup>er</sup> janvier (passage de l'ordre vers le réel).
- **1,6 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements liés à la rémunération des agents.
- **0,3 M€** de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).
- **0,3 M€** de recettes financières : il s'agit de produits issus des dividendes 2019 sur participations que la Ville détient auprès de la SA3M.

### 1.2.1.5. Le résultat de fonctionnement 2019 reporté : 15 M€

Le résultat 2019 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 53,3 M€. Le vote du budget 2020 permet d'affecter **15 M€** de ce résultat sur la section de fonctionnement (cf tableau d'affectation du résultat 2019 p.8).

### 1.2.2. Les dépenses de fonctionnement : 361,2 M€

A ce jour, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est attendue à hauteur de **3%** (1,7% sans l'effet du Covid-19). Les dépenses de fonctionnement du BP 2020 comprennent en effet les mesures et actions visant à assurer la protection de nos concitoyens, et à soutenir les ménages, dans le contexte de la crise économique et sanitaire actuelle :

Dépenses liées à l'épidémie de Covid-19	Coût budgétaire
Achat de matériel de protection, mesures de gardiennage, nettoyage et mesures barrières dans les bâtiments	<b>3,4 M€</b>

Tableau d'évolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>308,6</b>	<b>318,1</b>	<b>3,0%</b>
Charges de personnel	177,5	180,7	1,8 %
Charges courantes et subventions	84,0	95,2	13,3 %
Attribution de compensation	39,2	34,7	-11,5%
Charges financières	4,6	5,1	10,9 %
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	1,5	0,0	-100 %
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	1,8	1,5	-16,7%
Reports de subventions exercice antérieur	0,0	0,9	-50,0%

Le BP 2020 intègre une diminution des attributions de compensation de fonctionnement à hauteur de 5,6 M€ par rapport au BP 2019. Ce mouvement est lié à un déplacement de 5,4 M€ de dépenses de fonctionnement en section

d'investissement au BP 2020, suivant les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de février 2019.

Rappelons que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 du 23 mars 2020 a suspendu l'application des objectifs de la contractualisation pour l'année 2020 afin de permettre aux collectivités locales de mobiliser des moyens permettant de faire face à la crise sanitaire et de soutenir l'économie. Les collectivités pourront donc dépasser le plafond maximal de dépenses réelles de fonctionnement autorisées pour l'année 2020, sans faire l'objet d'une reprise financière.

Comme cela a été évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2020, la trajectoire de gestion pluriannuelle de la Ville de Montpellier reste cependant basée sur un objectif d'optimisation des dépenses politiques publiques et de bonne gestion financière. Un objectif d'évolution de 1,5% des charges de fonctionnement par an est ainsi retenu à ce stade.

#### **1.2.2.1. Les charges courantes et les subventions : 95,2 M€**

Les charges courantes s'élèvent à **95,2 M€** en 2020 (92 M€ hors effet Covid).

Ces charges enregistrent la plupart des dépenses supplémentaires liées à l'épidémie de Covid-19 et aux mesures de protection de nos concitoyens (pour 3,4 M€ sur ce poste de dépenses), ainsi que l'effort supplémentaire porté en matière scolaire, avec l'ouverture de deux nouveaux groupes scolaires (Benote Groult et Jeanne Moreau) et un agrandissement d'école (Pape Carpentier) à la rentrée scolaire 2019, qui produisent leurs effets budgétaires en année pleine en 2020. En 2020, une nouvelle école ouvrira ses portes (Joan Miro), ce qui se traduit par de nouveaux services et équipements (notamment un nouveau restaurant scolaire en self-service).

#### **Les charges à caractère général**

Les dépenses à caractère général sont attendues pour 2020 à **65,2 M€** (61,7 M€ hors effet Covid-19), en progression par rapport au BP 2019 (57,1 M€). Ces charges représentent le deuxième poste des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses comptabilisées à ce titre comprennent les charges relatives au fonctionnement courant des services : alimentation dans les crèches et les restaurants scolaires, prestations de service des crèches associatives, lutte anti-tags, dépenses informatique, charges de fluides...

<b>Principaux postes de charges à caractère général</b>	
Entretien, réparations et nettoyage des locaux et réseaux	6,8 M€
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	5,5 M€
Encadrement des temps d'activités périscolaires	3,9 M€
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	3,6 M€
Mesures liées au Covid 19 : protection sanitaire de la population et plan de soutien	3,2 M€
Entretien et réparations de terrains, bois et forêts	3,1 M€
Locations immobilières et charges locatives	2,9 M€
Frais de maintenance	2,5 M€
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	2,4 M€
Fourniture de petit équipement	2,1 M€
Locations mobilières	2,0 M€
Taxes foncières acquittées	1,5 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,1 M€
Annonces et insertions	1 1 M€
Fournitures scolaires	1,0 M€
Fournitures d'entretien	1,0 M€
Remboursement frais Métropole	1,0 M€
Frais d'assurance	0,8 M€
Frais de télécom et d'affranchissement	0,7 M€
Hivernales	0,7 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,7 M€
Redevance spéciale Métropole ordures ménagères	0,6 M€
Frais de contentieux	0,6 M€
Alimentation crèches	0,6 M€
Etudes, recherches et documentation	0,6 M€
Fournitures administratives	0,6 M€
Contrat de nettoyage des halles (prévision transfert 3M)	0,5 M€
Illuminations de Noël	0,5 M€
Entretien et réparation biens mobiliers	0,4 M€
Frais de formation	0,4 M€
Entretien et réparation matériel roulant	0,3 M€
Programme de soutien scolaire et d'aide aux devoirs	0,3 M€
Soutien première adhésion sportive ou culturelle des jeunes	0,3 M€
Soutien à la programmation culturelle de l'été 2020	0,3 M€
Vêtements de travail	0,3 M€
Plan arbres dans la ville	0,1 M€
Réserve citoyenne	0,1 M€



Ces charges comprennent également en 2020 les crédits visant à lancer les actions suivantes :

- 0,3 M€ au titre du programme de soutien scolaire et d'aide aux devoirs
- 0,3 M€ au titre de la participation au programme vacances aprenantes
- soutenir financièrement les jeunes dans leur première adhésion sportive ou culturelle : 0,3 M€
- associer les Montpelliérains à la plantation d'arbres dans la ville : 0,1 M€
- crédits réserve citoyenne : 0,1 M€
- soutenir la programmation culturelle de l'été 2020 : 0,3 M€

Un effort supplémentaire est porté en 2020 sur les secteurs prioritaires suivants :

Postes de dépenses	Charges à caractère général en 2019	Charges à caractère général en 2020	Evolution
Mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 : achat de matériel de protection, renforcement des mesures barrière dans les bâtiments et halles, désinfection des locaux...	/	3,3 M€ (dont 0,6 M€ de crédits pour les écoles)	/
Enseignement (éducation, restauration scolaire)	13,3 M€ (dont 3,4 M€ comptabilisés en subvention TAP)	16,4 M€	+ 23 %
Enfance	3,9 M€	4,4 M€	+13%
Culture, sport et jeunesse	8,8 M€	9,2 M€	+4%
Espaces verts	3,1 M€	3,4 M€ (hors réintégration dépenses 3M pour 1,2 M€)	+10%

**Un effort supplémentaire réalisé en faveur de l'éducation et de la jeunesse, de la culture, des sports et de la végétalisation de la ville**

### **Les subventions aux associations et partenaires : 25,3 M€**

La Ville de Montpellier prévoit en 2020 un soutien important pour la vitalité associative et ses partenaires. Pour 2020, le montant total des subventions aux associations et partenaires de la collectivité est proposé à **25,3 M€** contre 23,2 M€ en 2019.

Les subventions 2020 intègrent 0,5 M€ des crédits au titre des appels à projets lancés auprès de nos partenaires associatifs :

- 0,3 M€ au titre de l'appel à projets associatifs pluriannuels innovants
- 0,1 M€ au titre de l'appel à projets en matière de mixité scolaire
- 0,1 M€ au titre de l'appel à projets portant sur la prévention de l'usage des drogues

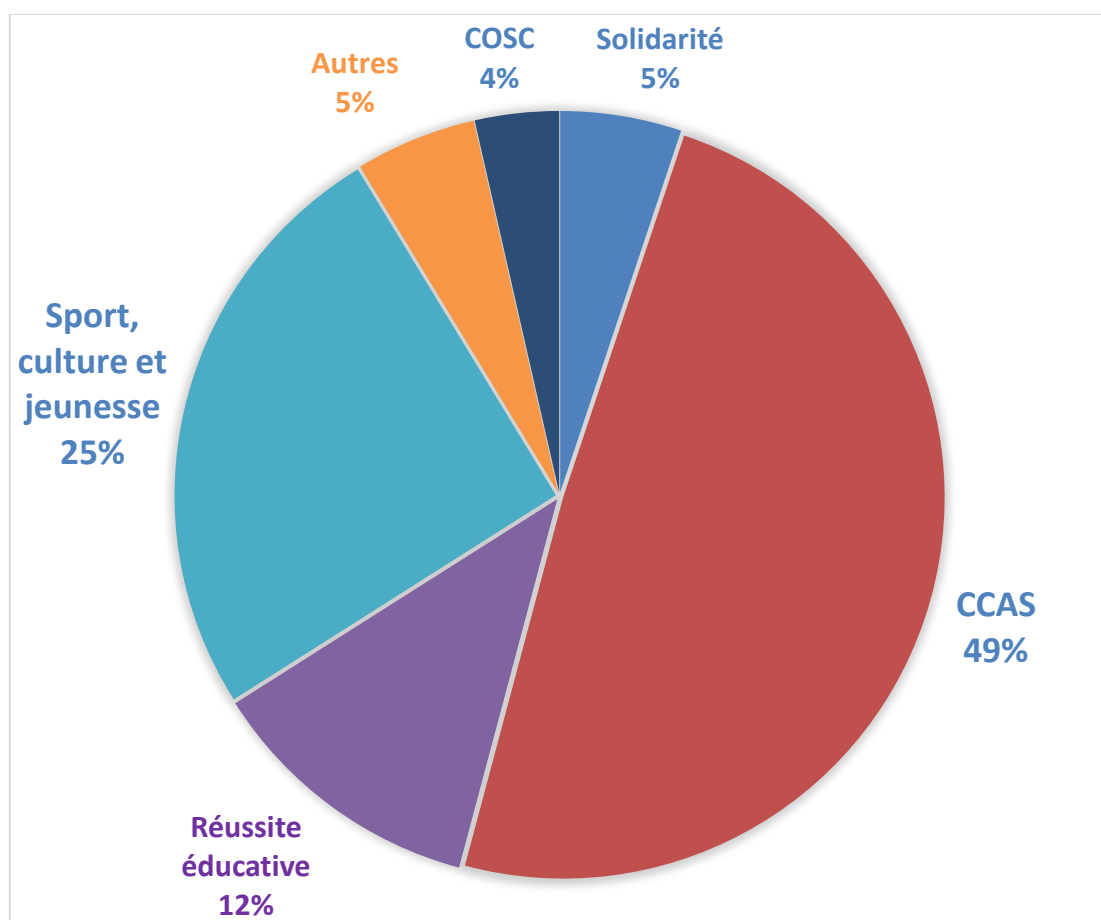
### **0,5 M€ de crédits supplémentaires pour les appels à projets associatifs**

La subvention versée au CCAS est prévue à hauteur de 12,4 M€ en 2020, en progression par rapport à 2019 (12,1 M€). Cette progression est liée au transfert de gestion et de coordination du programme de réussite éducative de la Caisse des écoles vers le CCAS conformément à la délibération du 27 septembre 2019<sup>3</sup>, ainsi qu'à de nouvelles mesures réglementaires concernant les charges de personnel.

---

<sup>3</sup> La délibération du 27 septembre 2019 a acté le transfert du Programme de Réussite Educative, auparavant porté par la Caisse des écoles publiques, au CCAS de Montpellier. Ceci permet d'inscrire le suivi des enfants et adolescents dans une approche globale du contexte familial en mobilisant les ressources et compétences professionnelles des services du CCAS et de la Ville de Montpellier.

## Répartition des subventions 2020



Pour l'année 2020, **1214 demandes** de subventions et **636 projets** ont été enregistrés dans les domaines de compétence relevant de la Ville.

### 25,3 M€ pour les associations et partenaires de la Ville en 2020

#### 1.2.2.2. Les charges de personnel : 180,7 M€

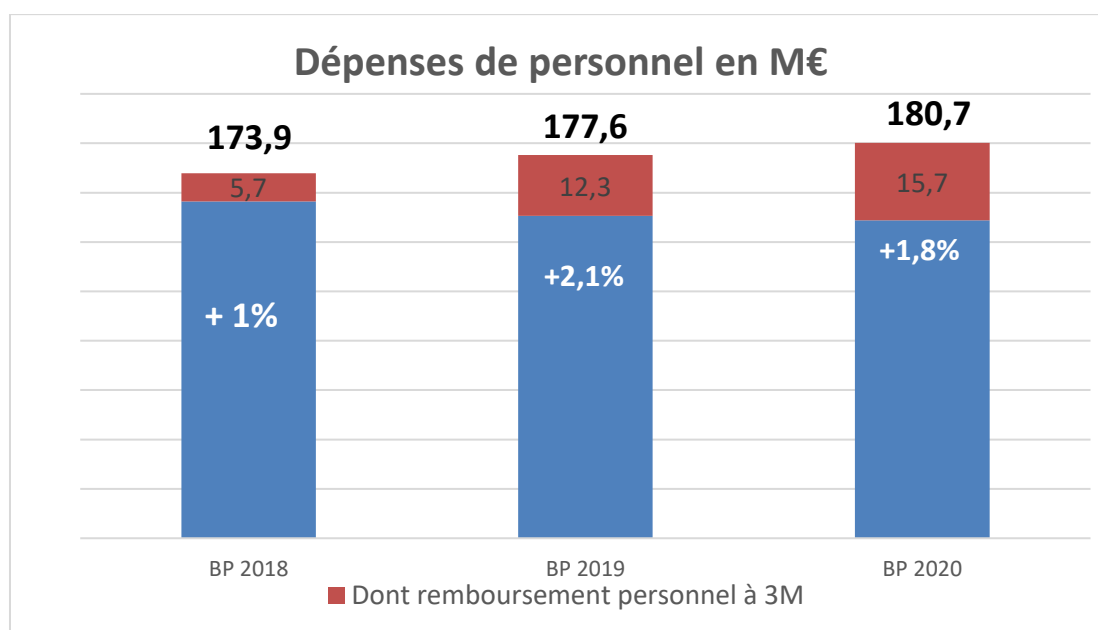
Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **180,7 M€** de crédits inscrits, soit une évolution de **1,8 %** de BP à BP. Ce chiffre tient compte des mesures réglementaires qui viennent impacter la masse salariale, de la création des postes nécessaires à la rentrée des classes 2020/2021 ainsi que d'une enveloppe prévisionnelle destinée à la mise en place d'une prime exceptionnelle à destination des agents mobilisés durant la période de confinement.

### Evolution des dépenses de personnel en 2020 : 1,8 %

Les effectifs propres à la Ville (après mutualisations du 1<sup>er</sup> janvier 2020) sont de 3847 agents en activité. L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de l'année 2019 avec une stabilisation des mutualisations de personnel entre la Ville et la Métropole, après de

fortes évolutions, transferts et mutualisations depuis 2014. La mutualisation de personnel pour l'année 2020 concerne le service des assemblées (5 postes transférés). Les services communs entre les deux organisations compteront 555 postes mutualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Rappelons que le processus de mutualisation implique des refacturations de frais de personnel entre les deux collectivités, enregistrées au sein de la masse salariale de la Ville : ces refacturations représentent 15,7 M€ de remboursement à la Métropole en 2020. Ceci permet d'analyser l'évolution de la masse salariale dont les remboursements des charges de personnel :



En parallèle, la masse salariale 2020 enregistre les éléments suivants :

- effet report en 2020 de 23 créations de poste en 2019 : 0,4 M€
- créations de postes liées aux ouvertures de classes à la rentrée 2020-2021 (dont ouverture du groupe scolaire Joan Miro) : 0,4 M€
- créations de postes (hors postes scolaire) et mutualisation du service des assemblées : 1,1 M€.
- enveloppe prévisionnelle consacrée au versement d'une prime exceptionnelle à destination des agents ayant connu un surcroit de travail ou ayant été mobilisés sur le terrain durant la période de confinement

En plus de ces nouveaux besoins, la masse salariale est impactée par des **réformes statutaires** et des décisions nationales qui pèsent de manière exogène sur les dépenses de personnel de la Ville de Montpellier, comme sur d'autres collectivités :

- avancements d'échelons des agents municipaux : 0,8 M€
- avancements de grade et promotions internes : 0,6 M€
- organisation des élections municipales (1 tour supplémentaire par rapport aux élections européennes budgétées en 2019) : 0,2 M€

En 2020 le point d'indice restera gelé mais le protocole d'accord « parcours professionnels, carrières et des rémunérations » (PPCR) devrait après une année d'arrêt reprendre son déploiement dès le début de l'année, pour un coût estimé à 0,3 M€.

Les principaux postes de dépenses de personnel pour 2020 sont les suivants :

Thématique	Masse salariale en M€
Réussite éducative	52,0
Enfance	23,1
Sécurité	12,3
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	12,3
Maisons pour tous	8,4
Relations au public	6,9
Sports et jeunesse	6,0
Aménagement, renouvellement et développement	4,1
Culture	3,8
Restauration scolaire	3,4

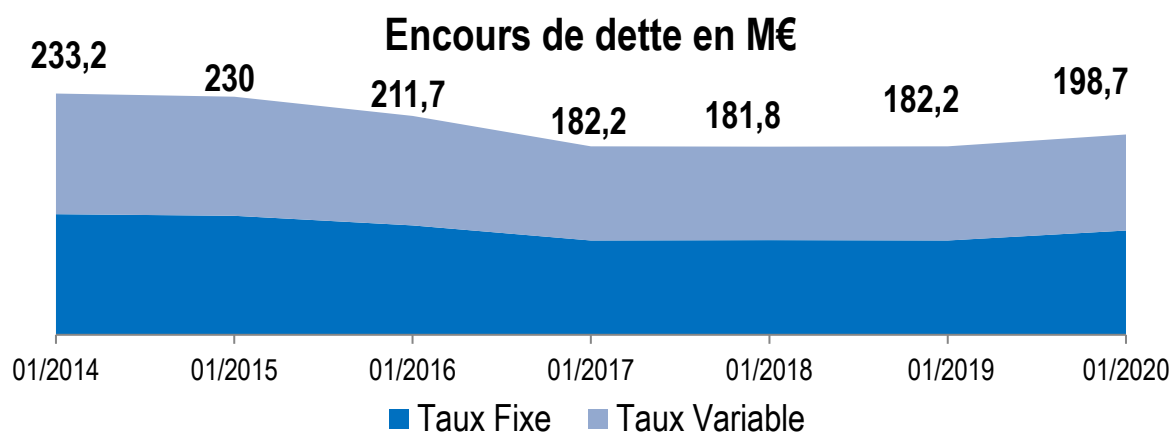
### 1.2.2.3. Les charges financières : 5,1 M€

Les charges financières s'établissent à **5,1 M€** en 2020 et se répartissent comme suit :

- Intérêts de la dette : 4,8 M€
- Règlement des intérêts courus non échus : 0,1 M€
- Autres charges financières : 0,2 M€

La Ville cherche à maîtriser le poids de la dette ainsi que le volume des charges financières. Grâce aux marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement il est aujourd'hui possible de budgéter un emprunt de 80,1 M€ pour 2020. L'encours de dette est constitué pour 51% de taux fixes et pour 49% de taux variables **sans aucun produit structuré**, ce qui permet à la Ville de Montpellier de disposer d'**une dette entièrement sécurisée**.

L'évolution de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 1<sup>er</sup> janvier est le suivant :



Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 198,7 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de dette.

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,64% en recul par rapport à 2019 (0,26 points).

**Tableau prévisionnel de répartition de la dette par type de taux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	100 745 272,83 €	50,7%	2,93%
Variable	97 906 845,04 €	49,3%	0,32%
<b>Ensemble</b>	<b>198 652 117,87 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,64%</b>

La plupart des amortissements bancaires de la Ville s'effectuent de manière linéaire (amortissement constant, échéances dégressives), ce qui explique que l'extinction de la dette présente un profil régulier et ne présente pas d'à-coups. En revanche, elle est éloignée car les choix de durée ont souvent été de 20 ans et au-delà.

L'encours de dette de la Ville présente un risque charte bonne conduite (CBC) de catégorie 1A (à sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

#### 1.2.2.4. Les atténuations de charges : 36,2 M€

Les atténuations de charges s'élèvent à 36,2 M€ en 2020. Elles comprennent :

- Le reversement des recettes du forfait post-stationnement et du fonds d'insertion des personnes handicapées dans le fonction publique (FIPHFP) à la Métropole (1,5 M€)
- **L'attribution de compensation (AC)** prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

L'attribution de compensation permet de :

- ✓ S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire,
- ✓ Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à intervenir de la Métropole.

L'attribution de compensation était traditionnellement imputée en section de fonctionnement jusqu'à la loi de finances rectificatives pour 2016, qui a ouvert la possibilité d'instaurer une attribution de compensation d'investissement (ACI). L'imputation en section d'investissement est réalisée en tenant compte du coût de l'investissement lié aux équipements transférés.

Cet aménagement législatif avait pour objectif d'éviter que le poids des attributions de compensations sur la section de fonctionnement ne devienne un frein aux transferts entre communes et EPCI à l'avenir.

Depuis 2019, les attributions de compensation voirie de la Ville de Montpellier sont imputées en section d'investissement, suivant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de février 2019. Cette inscription permet pour les communes d'améliorer de façon significative leur épargne, et pour la Métropole de voir son AC se rapprocher du montant correspondant aux charges effectivement transférées en 2015. Pour la Ville de Montpellier cela s'est traduit par un déplacement de 5,4 M€ de dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

A la suite des travaux de la CLETC, le montant de l'AC de fonctionnement est attendu à **34,7 M€** en 2020.



#### 1.2.2.5. Les reports 2019 : 0,9 M€

Les charges réelles de fonctionnement du budget 2020 comprennent 0,9 M€ de reports de subventions 2019. Il s'agit de subventions attribuées par le conseil municipal en 2019 mais dont le versement est réalisé sur l'année 2020.

#### 1.2.2.6. Les dépenses d'ordre : 43,1 M€

Les dépenses d'ordre désignent des écritures comptables qui n'engendrent ni encaissement, ni décaissement : elles sont contrebalancées par une recette d'ordre en section d'investissement.

Dotation aux amortissements : **23,7 M€**

La dotation aux amortissements correspond au montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (constructions, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice.

Dotation aux provisions : **5,5 M€ au total**

Afin de répondre aux exigences de la certification des comptes, la Ville de Montpellier prévoit une montée en puissance de sa politique de provisionnement. Ce provisionnement a pour objectif de sécuriser les comptes de la collectivité : elle assure à la Ville de Montpellier une capacité à faire face à ses obligations dans les années futures, et répond également à une logique de sincérité de comptes, puisque les risques éventuels sont identifiés et intégrés dans les documents budgétaires. Afin d'homogénéiser la procédure de provisionnement avec celle des dotations aux amortissements, le Conseil municipal a adopté la comptabilisation des provisions en opération budgétaire à compter de l'exercice 2020.

Les dotations aux provisions sont les suivantes pour 2020 :

Dépréciation des titres de participation	2 M€
Litiges et contentieux	0,5 M€
Jours d'épargne temps susceptibles de monétisation	0,6 M€
Restes à recouvrer	1,3 M€
créances irrécouvrables dans le cadre de liquidations et redressement judiciaires	1,1 M€

Le virement à la section d'investissement : **13,9 M€**

Le virement est une dépense de la section de fonctionnement qui vient alimenter la section d'investissement par une recette du même montant.



### 1.3. La section d'investissement

#### 1.3.1. Les recettes d'investissement : 214,9 M€

Les recettes d'investissement totales sont attendues à **225,7 M€** en 2020. Elles se répartissent comme suit :

##### 1.3.1.1. Les recettes d'ordre : 49,9 M€

Ces **49,9 M€** comprennent la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement présentées dans le paragraphe précédent (43,1 M€). Ils comprennent également les éléments suivants :

- 1 M€ de dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique,
- 1,5 M€ de remboursements d'avances sur travaux imputés en opération d'ordre,
- 4 M€ d'intégration de frais d'études dans les comptes définitifs, permettant de déclarer au Fonds de compensation de la TVA des dépenses d'investissement éligibles,
- 0,3 M€ au titre des déconsignations éventuelles : la Ville de Montpellier réalise des consignations auprès de la Caisse des dépôts, et procède à des déconsignations en cas d'acquisitions. Cette inscription en recette d'ordre s'accompagne d'une inscription du même montant en recette réelle. Ces quatre dernières opérations d'un montant total de 6,9 M€ sont contrebalancées par des inscriptions du même montant en dépenses d'investissement.

##### 1.3.1.2. Le fonds de compensation de la TVA : 5 M€

Le montant du FCTVA d'investissement prévu au budget 2020 est estimé à **5 M€**. Cette somme porte sur les investissements réalisés en 2019. Il convient de noter que la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,3 M€** ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement (essentiellement pour des dépenses d'entretien des bâtiments publics).

##### 1.3.1.3. Les subventions et participations reçues : 3,3 M€

La Ville prévoit de percevoir en 2020 1,2 M€ de recettes au titre des participations aux Programmes d'Aménagement d'Ensembles (PAE) et 2,1 M€ de recettes au titre des subventions d'équipements versées par nos partenaires.

Les principales recettes de subventions prévues concernent les projets suivants :

Participation programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)	<b>0,7 M€</b>
Subventions éducation Etat (travaux dans les classes et restaurants scolaires, sécurisation des écoles)	<b>0,5 M€</b>
Fonds de concours enfouissement lignes haute tension Port Marianne	<b>0,4 M€</b>
Subvention FNADT <sup>4</sup> Parc Lunaret	<b>0,3 M€</b>
Subventions Etat réfection sols Peyrou et pont Vialleton	<b>0,2 M€</b>

#### **1.3.1.4. Les produits des cessions : 2,4 M€**

**2,4 M€** de recettes issues de cessions immobilières (locaux, parcelles) sont anticipées pour 2020.

#### **1.3.1.5. Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 11,7 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles.

Pour 2020, **10,5 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties sur les opérations suivantes :

- Petit Bard : **6 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Le Coteau: **1,5 M€**

A ces recettes s'ajoutent **0,8 M€** de recettes des ventes à tempérament. Une vente à tempérament est une vente dont le paiement est échelonné sur plusieurs années : le montant des paiements est comptabilisé en recettes « créances sur des particuliers ».

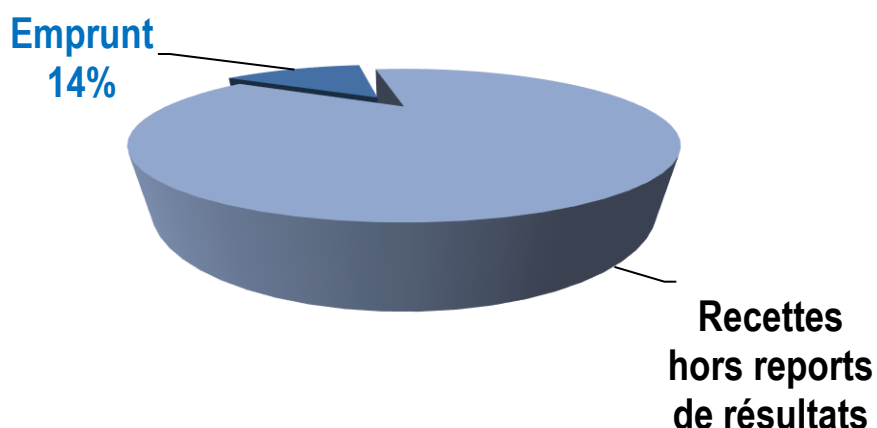
La Ville prévoit également en 2020 **0,3 M€** de recettes liées aux déconsignations réalisées avec la Caisse des dépôts et des consignations.

#### **1.3.1.6. Le recours à l'emprunt : 67,1 M€ au titre de l'emprunt 2020 et 25 M€ de reports d'emprunts 2019**

L'emprunt d'équilibre du BP 2020 s'élève à **67,1 M€**, soit 14% des recettes hors reports de résultats. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter.

---

<sup>4</sup> Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.



Les recettes de la Ville comprennent également 25 M€ de reports d'emprunts non réalisés en 2019 et reportés sur 2020.

#### 1.3.1.7. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 11,1 M€

Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un outil permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

Ce contrat est un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2004. Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers.

Il est possible de mettre en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier. En 2020 **11,1 M€** sont prévus en dépenses et en recettes au titre du CLTR.

#### 1.3.1.8. Les autres recettes réelles d'investissement : 0,6 M€

Ces recettes comprennent des remboursements de travaux sur les espaces verts attenants à la voirie par la Métropole à hauteur de **0,5 M€**.

#### 1.3.1.9. Les reports de recettes d'investissement 2019 : 0,6 M€

Il s'agit d'un report de subventions d'investissements non perçues sur 2019 et reportées sur 2020.

#### 1.3.1.10. L'excédent de fonctionnement capitalisé : 38,2 M€

Une partie du résultat de fonctionnement 2019 a été affecté sur l'exercice 2020. Ainsi, 38,2 M€ sont affectés en section d'investissement sur 2020 (cf tableau p.8).

### 1.3.2. Les dépenses d'investissement : 214,9 M€

La bonne gestion de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissement.

Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **214,9 M€** pour 2020, dont 95,2 M€ de dépenses d'équipement.

#### 1.3.2.1. Les dépenses d'ordre : 6,8 M€

Ces dépenses sont la contrepartie des 6,8 M€ de recettes d'ordre d'investissement décrites plus haut : **1 M€** de dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique, **1,5 M€** de remboursements d'avances sur travaux imputés en opération d'ordre, **4 M€** d'intégration de frais d'études dans les comptes définitifs, et **0,3 M€** au titre des déconsignations éventuelles.

#### 1.3.2.2. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 11,1 M€

Cette inscription est la contrepartie de la recette du CLTR présentée en page précédente.

#### 1.3.2.3. Le remboursement du capital de la dette : 13,3 M€

Le remboursement du capital de la dette est prévu à **13,3 M€** pour 2019.

En K€	2019	2020	Evolution
<b>Intérêts</b>	4,1 M€	5,0 M€	22 %
<b>Capital</b>	12,4 M€	13,3 M€	7,3 %
<b>Annuité</b>	16,5 M€	18,3 M€	10,9 %

L'encours de la dette de la Ville de Montpellier s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 198,7 M€. A ce jour, l'encours de dette ne comprend aucun produit structuré et au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER<sup>5</sup>, Montpellier affiche la position la plus sécurisée (1A).

#### 1.3.2.4. Les avances, ventes à tempérament et consignations : 12,9 M€

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M.

<sup>5</sup> Charte de Bonne Conduite GISSLER - allant de 1A (très bonne gestion de dette) à 6F (gestion très risquée)

Pour 2020, elles sont prévues à hauteur de **11,5 M€** :

- Petit Bard : **6 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Restanque : **1 M€**
- Le Coteau : **1,5 M€**

La Ville prévoit également **1 M€** de dépenses au titre des ventes à tempérament et **0,3 M€** au titre des déconsignations avec la Caisse des dépôts et consignations en cas d'acquisitions.

#### **1.3.2.5. Autres dépenses d'investissement : 1,3 M€**

Ces dépenses comprennent le versement à la Métropole des participations des programmes d'aménagement d'ensembles (PAE) pour **1,2 M€** ainsi que **0,1 M€** consacrés à des remboursements d'avances et de cautions.

#### **1.3.2.6. L'attribution de compensation en investissement : 10,6 M€**

Comme cela a été évoqué précédemment, les attributions de compensation voirie de la Ville de Montpellier sont imputées en section d'investissement depuis 2019. Le rapport de la CLETC du 4 juillet 2019 a ainsi arrêté pour la Ville de Montpellier un montant de 10,5 M€ au titre de l'attribution de compensation en investissement (ACI) versée à la Métropole. Cette ACI correspond aux compétences voirie-espace public, aires d'accueil des gens du voyage et GEMAPI.

La Ville de Montpellier prévoit d'inscrire pour 2020 **10,6 M€** au titre de l'attribution de compensation en investissement.

#### **1.3.2.7. Les dépenses d'équipement : 95,2 M€**

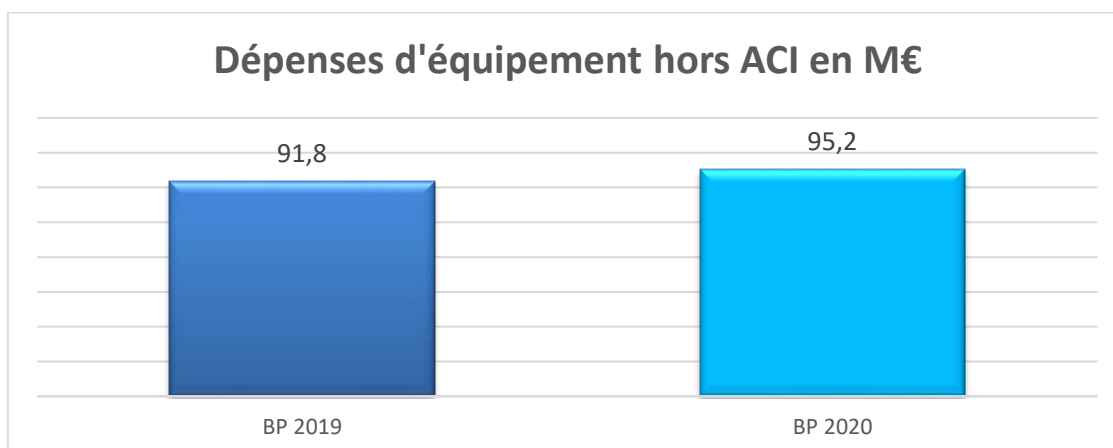
La Ville de Montpellier prévoit de financer un programme important de dépenses d'équipement en 2020, qui jouent un rôle important dans l'emploi et l'économie locale.

Ainsi **95,2 M€** de dépenses d'équipement<sup>6</sup> sont budgétées pour 2020 (soit une hausse de 4% par rapport au BP 2019), auxquelles s'ajoutent 27,3 M€ de reports de dépenses d'équipement 2019.

---

<sup>6</sup> Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en annexe de ce rapport détaille les crédits de paiement proposés pour 2020 et les exercices futurs.

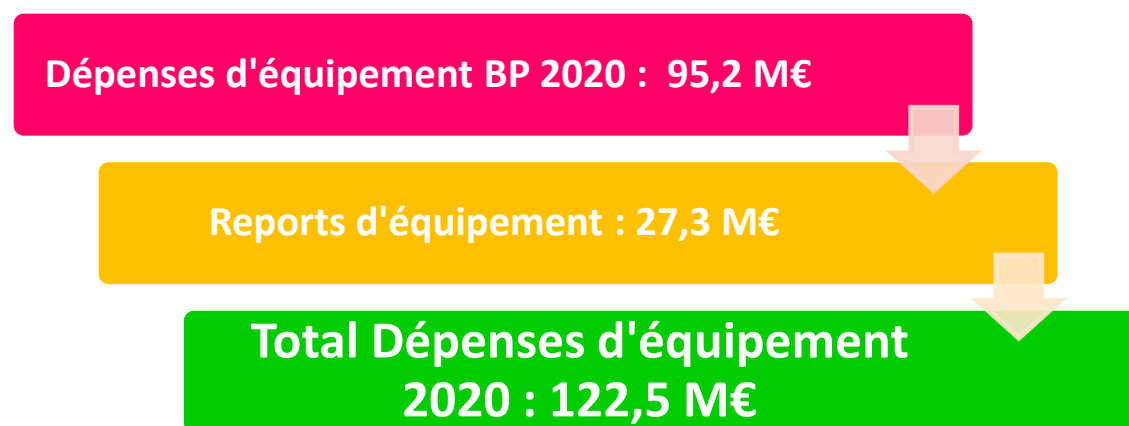
### Evolution des dépenses d'équipement avant reports



#### **1.3.2.8. Les reports de l'exercice 2019 : 28,1 M€**

Les dépenses reportées sur 2020 correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement mais qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2019. Les reports les plus significatifs sont présentés en annexe de ce rapport.

Parmi ces reports, 27,3 M€ concernent des opérations d'équipement. Le total des opérations d'équipement 2020 s'élève ainsi à 122,5 M€.



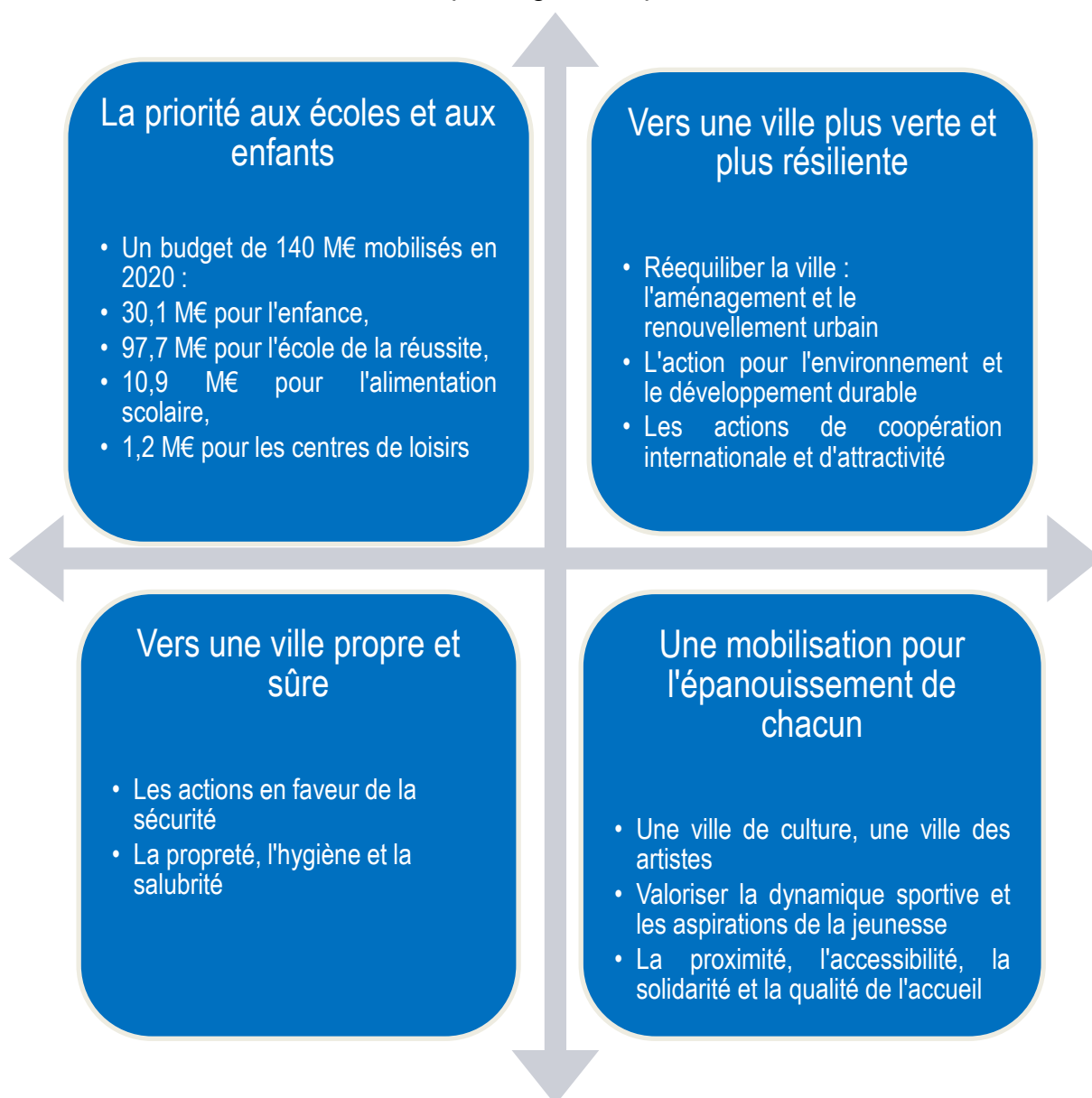
#### **1.3.2.9. Le résultat d'investissement 2019 : 35,8 M€**

Le budget 2020 reprend le résultat de la section d'investissement de l'exercice précédent. Ce montant de 35,8 M€ est comptabilisé en dépenses d'investissement.

## 2. Un nouveau cap pour les politiques publiques en 2020

Le budget 2020 marque un nouveau cap pour les politiques publiques rendues aux Montpelliérains.

Les politiques publiques conduites par la Ville de Montpellier en 2020 constituent le point de départ d'une ville plus verte, plus propre, plus sûre, plus solidaire et plus résiliente. Elles s'inscrivent dans quatre grandes priorités :



## 2.1. La priorité aux écoles et aux enfants

Le budget dédié aux écoles et aux enfants est le premier budget de la Ville en 2020 avec **140 M€** : 30,1 M€ seront consacrés à l'enfance, 97,7 M€ à la réussite éducative, 10,9 M€ à la restauration scolaire et 1,2 M€ aux centres de loisirs. 31% des dépenses réelles de l'année seront consacrées à cette thématique. A travers cet engagement important la Ville souhaite donner la priorité aux écoles et aux enfants : la jeunesse sera la grande cause de ce nouveau mandat.



### **La jeunesse, grande cause de ce mandat 140 M€ pour l'éducation et l'enfance en 2020**

Les crédits mobilisés dans cette thématique sont au service de la réussite de tous les enfants et adolescents. La politique éducative mise en place sur ce mandat vise à favoriser la réussite de tous, assurer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et l'éveil culturel, scientifique, sportif et préparer nos jeunes aux défis du monde, à la transition écologique, au respect de l'égalité et de la laïcité.

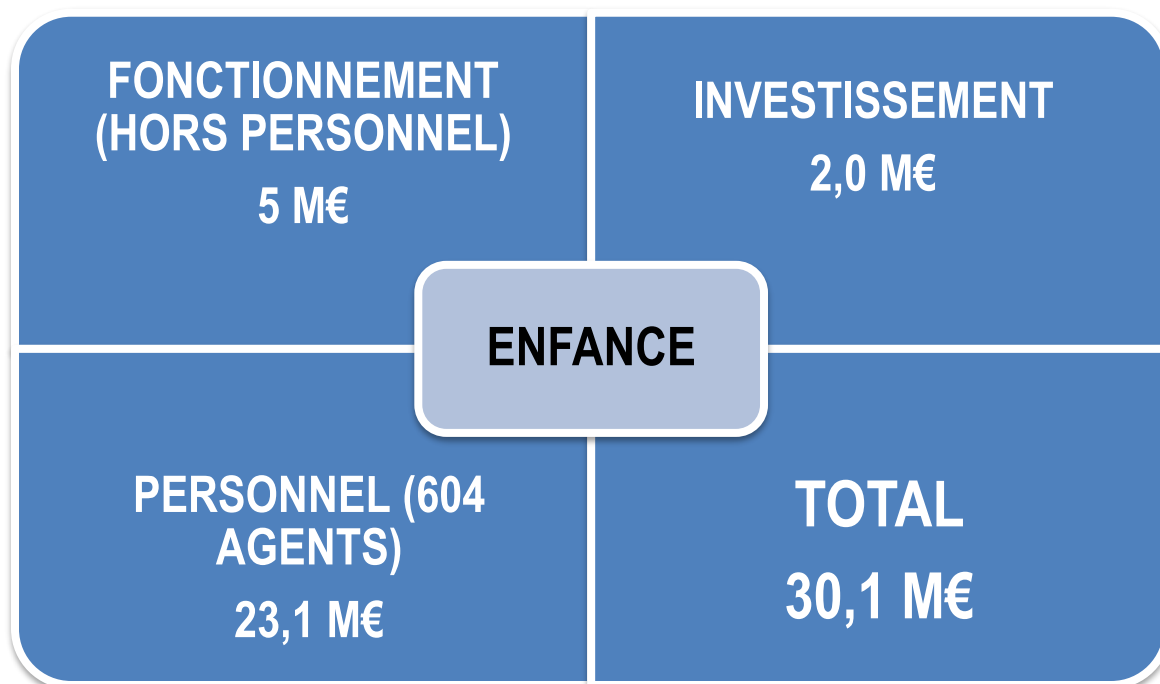
La rentrée scolaire 2020 verra la création d'une nouvelle école : Joan Miro dans le quartier Port Marianne (15 classes). Par la suite, cette action sera complétée par un plan global de construction et de rénovation des écoles qui sera élaboré en concertation et en transparence avec les parents, enseignants et personnel.

### **Un plan global de construction et de rénovation des écoles élaboré dans une optique de concertation et de transparence**

Enfin, la politique éducative de la Ville de Montpellier passe par la petite enfance, qui fera l'objet d'un effort soutenu tout au long de ce mandat : notre objectif est de créer 300 places de crèche supplémentaires d'ici 2026.



### 2.1.1. L'enfance



Environ 4000 enfants sont accueillis chaque jour en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements de la petite enfance à Montpellier, qu'il s'agisse des établissements municipaux, associatifs ou privés ou auprès des assistantes maternelles. La Ville de Montpellier consacre des moyens importants pour le développement de l'accueil des jeunes enfants. Cette thématique fera l'objet d'un effort financier conséquent en 2020, avec un budget de **30,1 M€** pour la petite enfance.

### COÛT DE LA CRÈCHE



**Financement Ville : 13 M€**  
**Financement CAF : 12,2 M€**  
**Financement familles : 2,9 M€**

La Ville de Montpellier propose un service de qualité pour l'accueil des tout-petits. Elle bénéficie pour cela du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales : les deux partenaires prennent en charge une part majeure des coûts de la crèche. Grâce à ce partenariat, les familles ont à leur charge 10% du coût de la crèche, les 90% restants étant pris en charge par la CAF et la Ville. Rappelons qu'au titre du Contrat Enfance Jeunesse la CAF apporte son soutien à l'ensemble des établissements municipaux et aux établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la Ville.

## Travaux prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement

Travaux de la crèche E.A.I. : **0,1 M€**  
(AP : 3,5 M€)

Accessibilité des bâtiments petite enfance :  
**0,1 M€** (AP totale de 35 M€)



## Le maillage du territoire

6	relais assistantes maternelles
23	crèches associatives
17	crèches collectives municipales
2	crèches familiales
13	multi-accueils municipaux
1	jardin d'enfants municipal



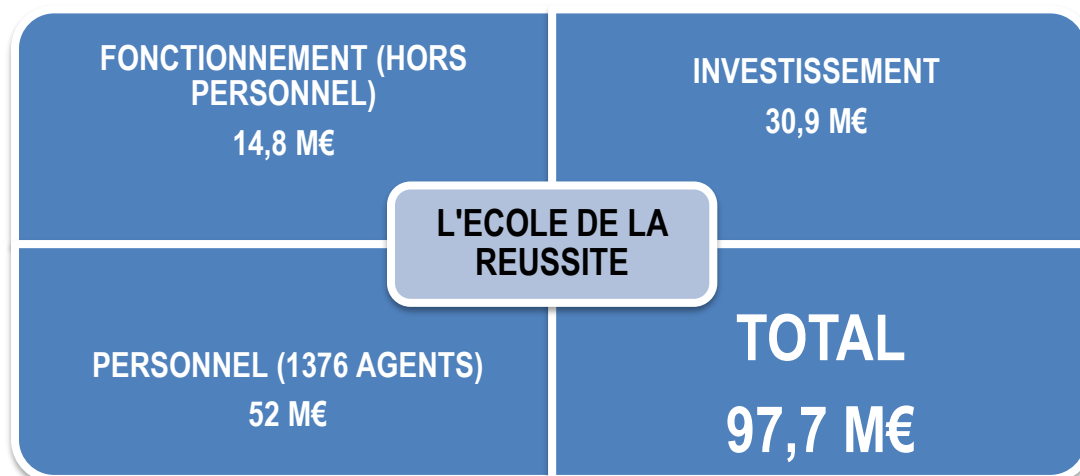
## Les travaux hors programme

**1,5 M€** de crédits hors programme sont prévus en 2020 pour l'enfance. Ces crédits viendront financer les éléments suivants :

- les dépenses de rénovation et d'entretien des crèches, notamment les crèches Edelweiss, Agropolis, Petit Prince ;
- l'entretien et la rénovation des aires de jeux (notamment crèches Chamson, Bouton d'Or, Thérèse Sentis) ;
- le plan chaleur dans les crèches ;
- l'acquisition de logiciels.



## 2.1.2. L'école de la réussite



La Ville de Montpellier accorde une importance majeure à la réussite des enfants : elle prévoit un budget de **97,7 M€** à ce titre en 2020. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre du plan pour l'école de la réussite, qui sera mis en place sur ce mandat. Ce plan se traduit notamment par la mise en place d'un vaste programme de soutien scolaire et d'aide aux devoirs, qui mobilise 0,3 M€ en 2020, du soutien aux vacances apprenantes pour 0,3 M€ et par l'augmentation de la dotation scolaire des écoles de 41,5€ à 45€ par enfant.

### Budget 2020

- La mise en place d'un programme ambitieux de soutien scolaire et d'aide aux devoirs
- L'augmentation de 8% la dotation scolaire des écoles

Le budget 2020 voit également la création de deux nouvelles AP, consacrées au plan d'équipement numérique des classes et au confort thermique, à l'installation de capteurs anti-pollution et à la végétalisation des écoles.

Par ailleurs, afin de répondre à l'évolution démographique importante de la ville, un programme important de construction de nouveaux équipements scolaires sera élaboré en concertation avec les parents, les enseignants et le personnel.



### Principales Opérations en AP

- Groupe scolaire Joan Miro : **5,8 M€** (AP : 11,9 M€)
- Groupe scolaire ZAC Restanque : **5,2 M€** (AP : 14,4 M€)
- Plan numérique des écoles : **1,7 M€** (nouvelle AP de 4,3 M€)
- Confort thermique et végétalisation des écoles : **0,8 M€** (nouvelle AP de 2,6 M€)
- Groupes scolaires Heidelberg et Louisville : **0,7 M€** (AP : 31 M€)
- Ecole Pape Carpentier : **0,5 M€** (AP : 4,8 M€)
- Groupe scolaire Euromédecine : **0,3 M€** (AP : 12,8 M€)
- Ecole élémentaire Conservatoire : **0,2 M€** (AP : 8,6 M€)
- Groupe scolaire Pierre Vives : **0,1 M€** (AP : 15 M€)

## Travaux, études et acquisitions dans les écoles

Enveloppe de travaux pour la rentrée scolaire 2020 : **4,8 M€**

Travaux dans les écoles maternelles (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,4 M€**

Travaux dans les écoles primaires (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,2 M€**

Enveloppe pour les études d'implantation d'équipements de proximité dans la ville : **0,6 M€**

Travaux de rénovation des toitures des écoles Jeanne d'Arc, Simon, Delteil : **0,4 M€**

Travaux de rénovation des façades des écoles Combes, Desbordes, Moulin, Savary, Goethe : **0,3 M€**

Travaux de menuiseries dans les écoles (écoles Savary, Aiguerelles, Blaise Pascal...) et travaux sur les réseaux d'eau : **0,3 M€**

Travaux jeux de cours : **0,1 M€**



## Travaux, études et acquisitions dans les écoles

Acquisition de matériel informatique et mobilier dans les écoles : **1,2 M€**

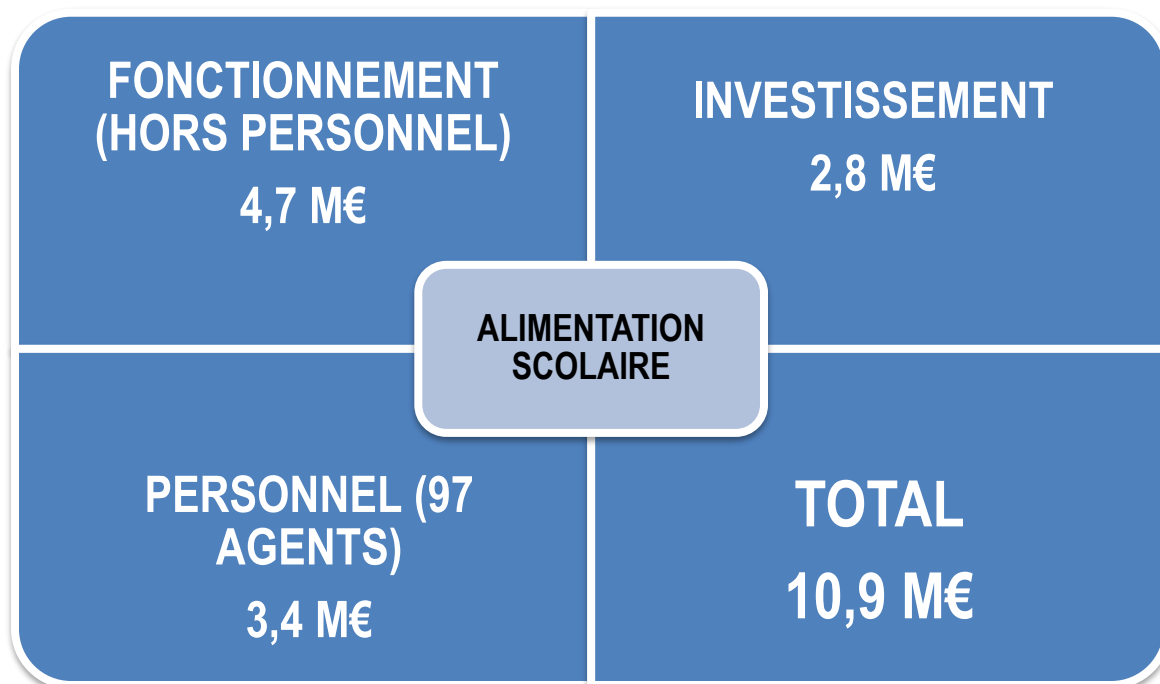
Frais d'études dans les écoles (diagnostics avant travaux, etc) : **0,3 M€**

Dédoublage de classes : **0,1 M€**

Dans le cadre des réformes lancées en matière d'éducation en 2017, il a été demandé aux communes de pouvoir accueillir désormais les élèves de CP situés en REP+ par groupe de 12 élèves au maximum. A partir de la rentrée 2018, le dédoublement concerne les classes de CE1 en REP+ (14 écoles élémentaires sur la ville de Montpellier) et les classes de CP en REP (4 écoles élémentaires). Le budget 2020 prévoit l'acquisition de mobilier dans le cadre de ces dédoublements de classes pour un coût estimé à 0,1 M€.



### 2.1.3. L'alimentation scolaire



La santé de nos enfants passe par leur alimentation. Elle n'est pas seulement un besoin physiologique, mais aussi une activité sociale, économique et culturelle. A l'heure de la transition écologique et des connaissances nouvelles en termes d'impact sur la santé, les collectivités locales dont la Ville de Montpellier s'engagent pour être pro-actives en matière de santé alimentaire. L'objectif de ce mandat est de favoriser la qualité des repas, en augmentant la part de produits biologiques et locaux dans les assiettes des enfants, et en passant d'une structuration centralisée vers un maillage du territoire de proximité basé sur de petites unités de production.

Il s'agit également de garantir l'accès de toutes et tous à la restauration scolaire ; cet objectif passe notamment par l'instauration du coût de la cantine à 0,50€ pour les enfants de parents isolés.

#### Plus de produits biologiques dans les assiettes

Offrir à nos enfants des produits de qualité est une de nos priorités majeures. La Ville de Montpellier propose actuellement 30% de denrées issues de l'agriculture biologique ou raisonnée. Un effort supplémentaire de 0,2 M€ est réalisé au budget 2020 afin d'augmenter la quantité de produits biologiques dans les repas. L'objectif est d'atteindre 100% de produits biologiques et/ ou de proximité d'ici la fin du mandat en 2026.





## Le self-service dans les restaurants scolaires

Les restaurants scolaires en self-service permettent de favoriser l'apprentissage de l'autonomie pour les enfants et de fluidifier le service de restauration.

L'ouverture du groupe scolaire Joan Miro à la rentrée scolaire 2020 sera ainsi accompagnée d'un nouveau restaurant scolaire comprenant une cantine traditionnelle pour les enfants de maternelle et un self-service pour les enfants d'élémentaire.

## Les dépenses d'équipement prévues

Réhabilitation de la cuisine centrale existante : **0,5 M€** (AP : 2 M€)

Crédits hors programme des restaurants scolaires : **1,5 M€**. Ces crédits viendront notamment financer les éléments suivants :  
-travaux d'aménagement, de réfection et de maintien des normes des restaurants scolaires ;  
-acquisition de mobilier et matériel pour les restaurants scolaires.



#### 2.1.4. Les centres de loisirs

**FONCTIONNEMENT**  
**1 M€**

**INVESTISSEMENT**  
**0,2 M€**

Acteurs importants de la politique éducative de la Ville, les centres de loisirs permettent aux enfants âgés de 3 à 12 ans de pratiquer une grande diversité d'activités culturelles et sportives. Ils jouent ainsi un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

#### 21 centres de loisirs municipaux

La ville de Montpellier compte 2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement, réparties entre les 21 centres de loisirs municipaux et 23 centres de loisirs associatifs présents sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ces équipements sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants. Les centres de loisirs sont accessibles à tous grâce à l'application d'un tarif adapté aux ressources et à la composition des familles.





## 2.2. Vers une ville plus verte et plus résiliente



Les crédits prévus en matière d'environnement, de renouvellement, d'aménagement urbain ont pour objectif de répondre aux défis de la santé environnementale, de la sécurité sanitaire, de l'économie décarbonée et de la résilience urbaine. Il s'agit d'inscrire Montpellier dans la transition énergétique et écologique et de rééquilibrer la ville en priorisant la rénovation des quartiers.

### Inscrire Montpellier dans la transition énergétique et écologique

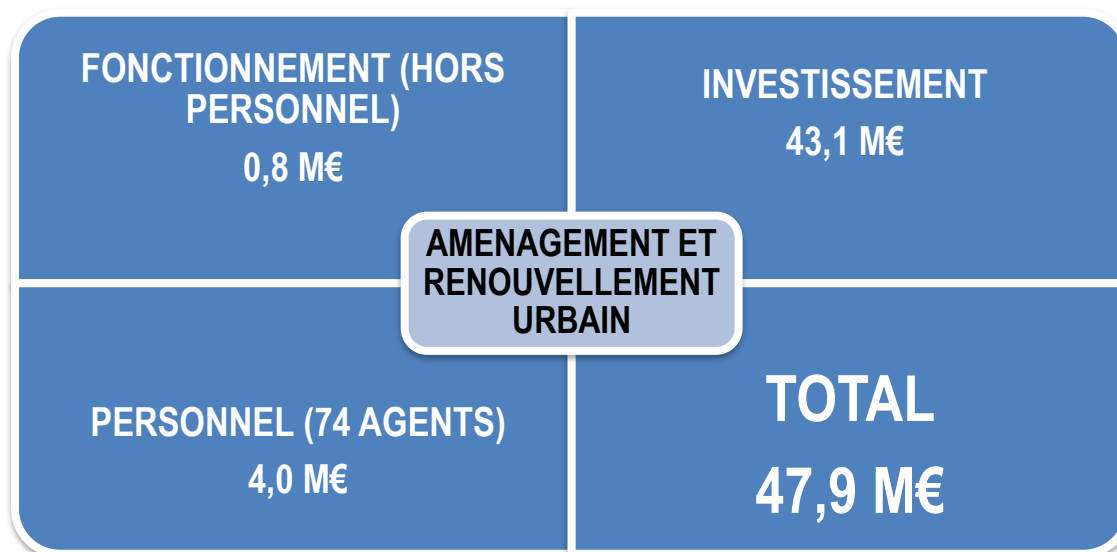
Les grandes lignes de notre action sur ce mandat sont les suivantes :

- Lutter contre la bétonisation et l'étalement urbain
- Rééquilibrer la ville, en priorisant la rénovation des quartiers
- Végétaliser et rafraîchir la ville
- Créer plusieurs coulées vertes dans la Ville
- Préserver les terres agricoles
- Créer une régie locale de production d'énergies renouvelables (solaire, géothermie).

Le budget 2020 viendra constituer une première étape pour faire de Montpellier une ville nature. Cela passe notamment par l'association des Montpelliérains à la végétalisation de la ville via le [plan pour la plantation d'arbres](#), qui mobilise 0,1 M€ de crédits en 2020.



### 2.2.1. Rééquilibrer la ville : l'aménagement et le renouvellement urbain



La politique d'aménagement et de renouvellement urbain de Montpellier vise à faire de notre ville une ville décarbonée, résiliente, sûre et agréable à vivre. 47,9 M€ de crédits sont consacrés à cette thématique en 2020. Ces crédits comprennent notamment un fonds de concours Métropole de 0,3 M€ qui sera consacré à la réalisation d'études portant sur quatre lieux identifiés : le secteur Peyrou-Arceaux, la Rue Foch, l'Avenue de la Liberté et la Place des Martyrs de la Résistance.

**0,3 M€ de fonds de concours Métropole pour des études portant sur l'aménagement du secteur Peyrou-Arceaux, de la Rue Foch, de l'Avenue de la Liberté et de la Place des Martyrs de la Résistance**

Par ailleurs, la politique foncière de la ville sera complétée par l'implantation de deux nouvelles casernes de pompiers de proximité sur Montpellier.

#### Grand Cœur

Concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M : **1,2 M€**. L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. L'aménagement du centre-ville est un enjeu pour ses habitants mais aussi pour tous les habitants de la Métropole dont il constitue un espace public majeur.



## Aménagement, action foncière et valorisation du patrimoine

Projet cité culturelle et créative EAI : **4,7 M€**  
(AP : 43 M€)

Acquisitions de terrains : **5,1 M€** (AP : 30,2 M€)

Enfouissement des lignes haute tension Port Marianne : **4,1 M€** (AP de 7,0 M€, équilibrée en dépenses et recettes)

Acquisition foncière pour le groupe scolaire Restanque : **2,9 M€** (AP : 2,9 M€)

ZAC Nouveau Saint Roch : **1 M€** (AP : 12,4 M€)

Rééquilibrer la ville- ZAC Beausoleil : **0,3 M€**  
(nouvelle AP : 4,8 M€)

Rive Gauche équipements publics : **1,2 M€**  
(AP : 7,2 M€)

Devantures commerciales : **0,2 M€**  
(AP : 0,7 M€)

Subventions ravalement : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Boulevard Nina Simone Phase 2: **0,2 M€**  
(AP: 8,8 M€)

## Renouvellement urbain

Programme de Renouvellement Urbain

Cévennes : **1,1 M€** (AP : 19,8 M€)

ANRU 2 : **0,6 M€** (AP : 1,1 M€)

Interface Habitat SA3M : **0,2 M€**  
(AP : 1,2 M€)



## Montpellier au quotidien

Les Montpelliérains peuvent exprimer directement leurs demandes concernant l'espace public, par le biais d'un numéro vert (appel gratuit depuis un appareil fixe) ou par courrier. Montpellier au quotidien comprend **1,2 M€** au total, répartis comme suit :

-**1 M€** de subvention à la Métropole pour les opérations relevant de sa compétence ;

-**0,2 M€** de crédits pour les interventions relevant des compétences de la Ville.



### FRENCHTECH Montpellier

Participation de la Ville à French-Tech :  
**0,4 M€** (AP : 1,2 M€)

Loyer versé par la Métropole : **0,2 M€ HT**

## #accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

### Le financement des investissements Métropole

La Ville prévoit au total **17,3 M€** en 2020 pour le financement d'opérations menées par la Métropole, avec notamment 10,6 M€ au titre de l'attribution de compensation en investissement (au titre des compétences voirie, aires d'accueil des gens du voyage, extensions des réseaux et GEMAPI<sup>7</sup>), 5,7 M€ de fonds de concours, et 1 M€ au titre de Montpellier au quotidien.

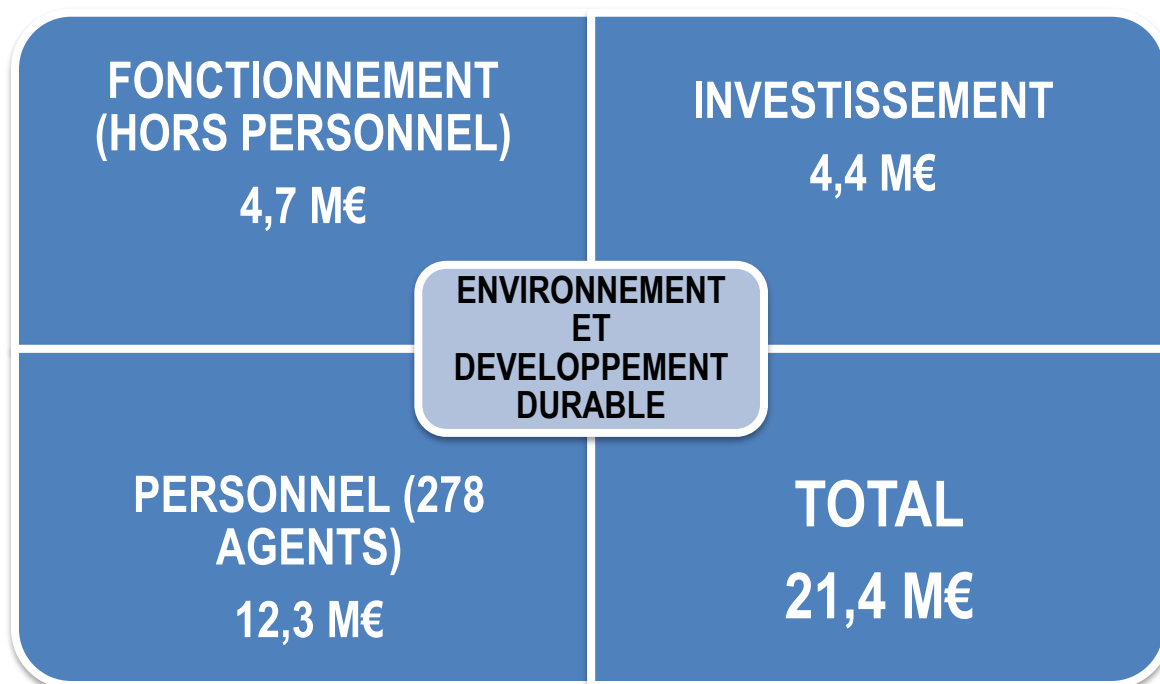


### La mise en accessibilité : 35 M€

Le nombre de personnes handicapées ou en situation de mobilité réduite est estimé à 20% de la population montpelliéraine. La Ville de Montpellier est engagée dans un plan de mise en accessibilité qui concerne 305 établissements recevant du public avec une AP totale de **35 M€**, qui mobilisera **4,9 M€** en 2020 pour les bâtiments relevant des différentes compétences de la Ville.

<sup>7</sup> La compétence GEMAPI désigne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

## 2.2.2. L'environnement et le développement durable



Le budget 2020 est le point de départ de la transition écologique que nous voulons impulser pour Montpellier. Notre objectif est de végétaliser et de rafraîchir la ville, notamment en plantant 50 000 arbres d'ici 2030. Cela passe notamment par l'association des Montpelliérains à la végétalisation de la ville via le **plan pour la plantation d'arbres**, qui mobilise 0,1 M€ de crédits de fonctionnement en 2020.

### Le budget 2020 comme point de départ de la transition écologique



#### Des travaux pour la végétalisation et la biodiversité

La Ville prévoit **2,8 M€** de crédits d'investissements hors programme consacrés aux espaces verts et à la biodiversité urbaine. Ces crédits viendront financer les éléments suivants :

- travaux dans les espaces verts : parcs, jardins collectifs, trames vertes et bleues, serres, aires de jeux ;
- plantations d'arbres et d'arbustes pour le renouvellement et l'embellissement de la ville ;
- travaux sur les espaces verts de la Promenade du Peyrou ;
- acquisition de mobilier, de petit matériel, de tondeuses...





### Le Parc zoologique du Lunaret

Projet de rénovation parc zoologique Lunaret : **1,4 M€** (AP : 30 M€).

Le Parc zoologique de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près de 60 hectares et comprend 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplant le parc Zoologique. Il reçoit plus de 650 000 visiteurs chaque année. Le projet en cours prévoit la rénovation et la sécurisation complète du Parc.

La Ville prévoit également **0,2 M€** (AP : 3,2 M€) pour les travaux de la serre amazonienne, destinés à mettre en valeur ce site unique en France.



### Les bâtiments à énergie positive

Montpellier compte six écoles à énergie positive (bâtiments de type Bepos) : Beethoven, Chengdu, Germaine Richier, Benoitte Groult et Jeanne Moreau. Les Halles Laissac sont également autonomes sur le plan énergétique grâce à leurs panneaux solaires. L'école Joan Miro qui ouvrira ses portes à la rentrée 2020 est également un bâtiment à énergie positive.



### Travaux d'aménagements du parc de Lunaret

**0,5 M€** de crédits hors programme sont prévus pour les travaux du zoo en 2020. Ces crédits seront consacrés notamment :

- aux travaux des enclos et du parc ;
- à l'acquisition de matériel de transport et de matériel pédagogique ;
- aux travaux des installations animalières.

### 2.2.3. Les actions d'attractivité et de coopération internationale

L'attractivité de la Ville de Montpellier contribue au développement économique et est également un facteur d'échanges culturels et de coopérations internationales. Depuis plus de 50 ans, Montpellier tisse des liens avec des villes jumelles sur quatre continents, nouant aussi des accords de partenariat économique et universitaire avec le monde entier.

Les manifestations organisées par la Ville en 2020 seront examinées au regard de l'évolution de la situation sanitaire.



#### Les Hivernales

Le marché de Noël rassemble une centaine de commerçants et d'artisans locaux pendant quatre semaines au cœur de Ville. Budget des Hivernales 2020 : **0,7 M€**

#### Cœur de Ville en lumière

**0,8 M€** seront consacrés au Cœur de Ville en lumière en 2020, dont une partie est financée par nos partenaires : 0,2 M€ au titre des parrainages et mécénat.



#### Illuminations de Noël

Illuminations de Noël : **0,5 M€** sont prévus au titre des illuminations en 2020





## Les jumelages

Au fil des ans, Montpellier a tissé des liens avec des villes du monde entier dans une logique de coopération et d'échange. Aujourd'hui Montpellier compte 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées : Obninsk, Rio de Janeiro, Chengdu, Bethléem, Heidelberg, Louisville, Sherbrooke, l'île de Kos, Tibériade, Barcelone, Fès, Tiencen, et Palerme. Montpellier échange et partage ainsi ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.



### 2.3. Vers une ville propre et sûre

Les crédits mobilisés par la Ville de Montpellier en matière de sécurité, de propreté et de lutte contre les incivilités visent à affirmer le respect de la loi et des règles républicaines sur lesquelles repose le vivre ensemble. La sécurité des biens comme des personnes relève d'un liberté fondamentale reconnue par notre Constitution, d'un droit fondamental : chaque citoyen doit pouvoir circuler librement.

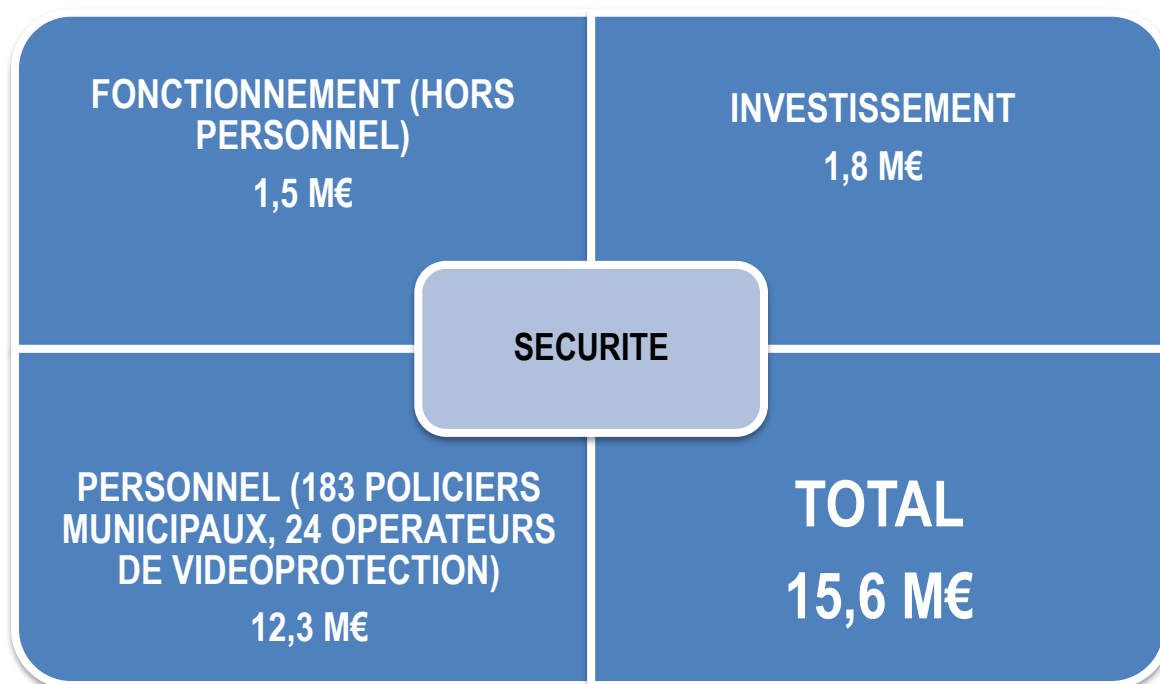
Cette thématique comprend également les crédits employés en matière de propreté, qui visent à garantir la propreté de la Ville, en association avec la politique de collecte des déchets ménagers.

Le budget 2020 intègre également les crédits visant à assurer la protection sanitaire de nos concitoyens dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.





### 2.3.1. Assurer la sécurité au quotidien de tous les Montpelliérains



Montpellier dispose de 300 dispositifs de vidéo-protection, d'un poste de commandement mobile, et de 183 policiers municipaux. L'objectif pour ce mandat est d'assurer la sécurité au quotidien pour tous les Montpelliérains en renforçant les moyens alloués à la police municipale ainsi que la présence des agents au sur le terrain.

#### La police municipale mobilisée au quotidien sur le terrain

L'objectif de ce mandat est de redéployer les 183 agents de la police municipale vers une présence quotidienne dans les sept grands quartiers de la ville afin de sécuriser les habitants. Ils auront notamment vocation à patrouiller près des lieux publics et des établissements scolaires lors des entrées et sorties, lutter contre les incivilités, le bruit, les conflits de voisinages. Un nouveau poste de police municipale sera implanté à l'Ouest de la ville et les moyens de sécurité seront renforcés par l'ajout de quatre nouveaux véhicules-fourgons PC sécurité mobiles.



## Des moyens visant à assurer la gestion des risques exceptionnels

La Ville de Montpellier est mobilisée au quotidien pour prévenir et faire face aux risques majeurs, notamment inondations, feux de forêt, transport de matières dangereuses. Elle dispose ainsi d'un Plan Communal de Sauvegarde qu'elle peut déclencher en cas d'événement grave sur son territoire, et peut mobiliser des Centres d'Accueil et de Regroupement pour l'accueil et l'hébergement d'urgence.



## L'extension de la vidéo protection

La Ville dispose d'une AP de 3,1 M€ consacrée à l'extension de la vidéo-protection. **0,2 M€** de crédits de paiement sont prévus à ce titre. De plus, la Ville a engagé une dynamique de mutualisation de ses équipements avec les caméras déployées sur le réseau de la TAM, afin de permettre une meilleure couverture du territoire. **0,4 M€** sont consacrés à cette mutualisation en 2020, qui permettra à la Ville de disposer ainsi au total de 700 caméras sur son territoire. Les moyens dont dispose la ville de Montpellier en matière de vidéo-protection seront également mis à contribution afin d'assurer la propreté de notre ville.

Consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public

**VILLE DE MONTPELLIER**  
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Gestionnaires d'ERP, Propriétaires ou syndics :

Risques majeurs

**Vous devez afficher ce document à la vue de tous les occupants.**

- Inondation lente ou rapide
- Feu de forêt
- Tempête et vent violent
- Mouvement de terrain
- Sismicité
- Transport de matières dangereuses

## 1,2 M€ de crédits pour sécuriser les crèches et les écoles

La Ville dispose d'un programme de sécurisation des écoles et des crèches. **0,7 M€** sont mobilisés à ce titre en 2020.

Travaux de mise en sûreté des établissements scolaires : **0,4 M€** (AP : 5 M€)

Travaux de mise en sûreté des crèches : **0,3 M€** (AP : 1 M€)

Les mesures prévues pour sécuriser le périmètre des bâtiments concernent notamment l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons, la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs.





## Une sécurité maximale lors des grands événements

Les agents de police municipale assurent la sécurisation de plus de 180 événements publics chaque année. C'est notamment le cas de la retransmission de matches sur écran géant sur la place de l'Hôtel de Ville, qui fait l'objet d'un dispositif de sécurité comprenant 50 policiers municipaux, ou encore du marathon de Montpellier qui mobilise chaque année 90 agents de police : il s'agit de la manifestation qui fait l'objet de la plus grande attention de par son étendue (la zone de surveillance s'étend sur plus de 42 km).

### 2.3.2. La propreté, l'hygiène et la salubrité

LUTTE ANTI-TAGS  
1,2 M€

HYGIENE ET SALUBRITE :  
0,6 M€

Le budget- 2020 comprend les interventions visant à assurer l'hygiène et la salubrité de la ville. Le budget 2020 intègre également les crédits visant à faire face à la crise sanitaire du Covid-19, notamment pour l'acquisition de produits sanitaires permettant de faire face à l'épidémie : gel hydroalcoolique, masques filtrants FFP2, eau de javel, lingettes, bombes assainissantes et gants, production de visières de protection.

Les actions conduites par la Ville en matière de propreté comprennent également la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage.

#### Les actions en faveur de l'hygiène et de la salubrité

La Ville mène un effort important en matière d'hygiène et de salubrité : **0,6 M€** y seront consacrés en 2020. Cette action se décline en plusieurs axes, notamment :

- Hygiène du milieu urbain ;
- Lutte contre le bruit ;
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation ;
- Participation à l'entente interdépartementale contre la démoustication ;
- Capture des chiens dangereux et stérilisation des chats errants...



HYGIÈNE  
ET SANTÉ

#### Lutte anti-tags

Les agents de la société prestataire de la Ville interviennent au quotidien pour retirer les affiches et graffitis sauvages, en conservant les œuvres de *street art* présentant un intérêt artistique. Chaque mois plus de 7000 affichages sauvages et près de 4000 tags sont retirés. La Ville prévoit en 2020 un budget de **1,2 M€** pour la lutte anti-tags.

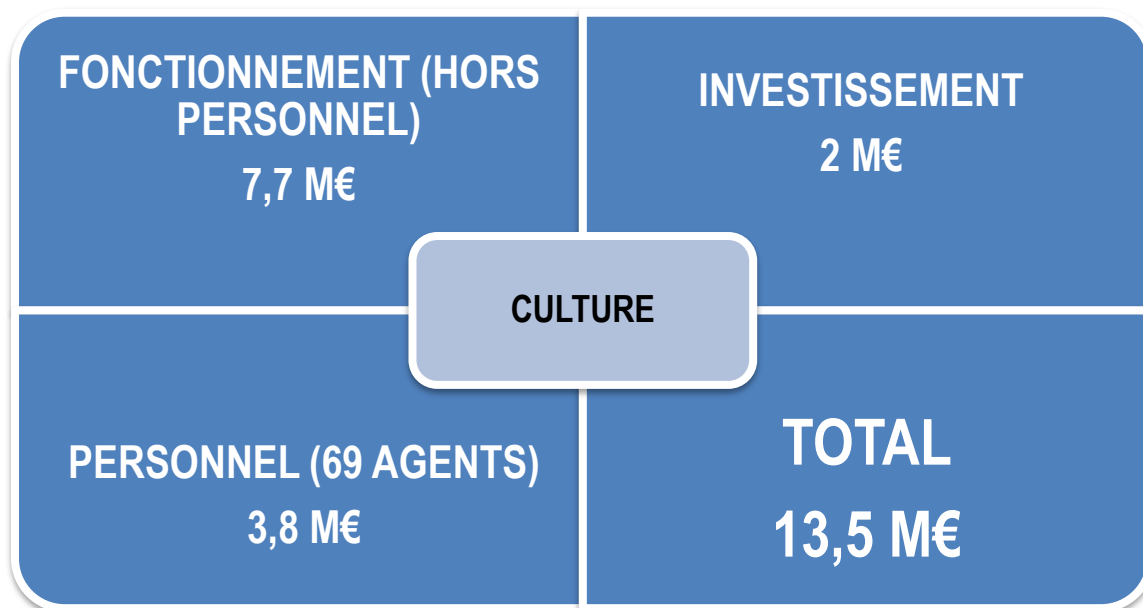


## 2.4. Une mobilisation pour l'épanouissement de chacun



Les politiques publiques conduites par la Ville répondront à l'envie d'un souffle nouveau exprimée par les Montpelliérains et contribueront à accompagner nos concitoyens dans leur épanouissement au quotidien. Les crédits mobilisés en 2020 pour la culture, les Maisons pour tous, la sport et la jeunesse, ainsi que le soutien apporté à nos partenaires permettront de contribuer à la reconstruction du lien social et de surmonter la crise liée à l'épidémie du Covid- 19.

### 2.4.1. Une ville de culture, une ville des artistes



La crise sanitaire liée au Covid-19 a bouleversé la vie artistique et culturelle de l'année 2020. Face à cette situation inédite, nous avons décidé de sanctuariser le budget de fonctionnement de la culture à hauteur de 7,7 M€ en 2020. L'année 2020 sera l'occasion de mener une concertation avec nos partenaires culturels afin de planifier l'organisation des différentes manifestations culturelles en conciliant les impératifs de santé et la vitalité culturelle de notre ville. 0,3 M€ de crédits de fonctionnement seront ainsi déployés pour soutenir la programmation culturelle de l'été 2020.

#### Fonctionnement : une sanctuarisation des crédits de la culture à hauteur de 7,7 M€ en 2020



#### Un nouveau souffle pour la culture

La Ville cherche à apporter un soutien important à celles et ceux qui veulent créer. Cela se traduira notamment par le soutien apporté aux résidences et ateliers d'artistes, au développement du street art et à la création d'un festival des arts et de l'écologie.

#### Une ville de culture, ville des artistes

Montpellier est une ville de culture, forte de ses festivals et de ses nombreuses institutions. La culture incarne la dynamique et la qualité de vie de Montpellier. Notre objectif sur ce mandat est de doter la culture d'un nouveau souffle en donnant une pleine place aux artistes avec des lieux de créations et des formes nouvelles de rencontres avec le public.





## Des travaux sur notre patrimoine culturel

Conservation du patrimoine historique :  
**0,2 M€** (AP : 5,3 M€)

La Ville dispose d'une AP de 5,3 M€ destinée à mettre en valeur et assurer des conditions de conservations optimales des bâtiments inscrits, classés ou à forte valeur patrimoniale de la Ville de Montpellier.  
**0,2 M€** de crédits sont programmés à ce titre en 2020.

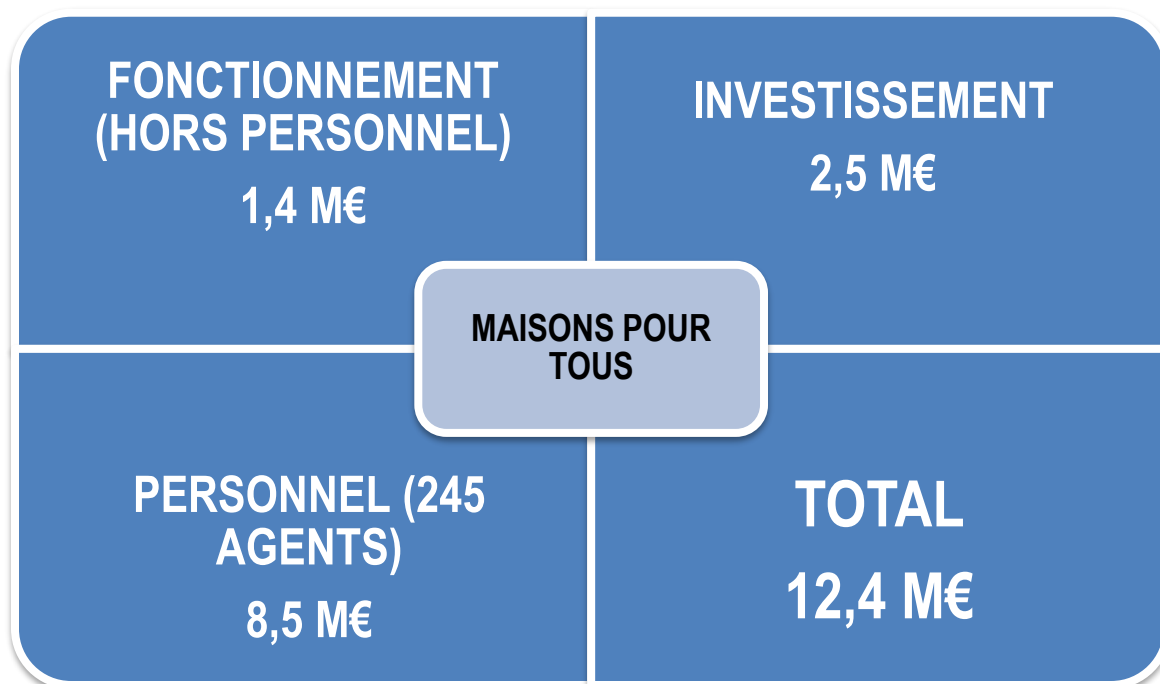


## Des travaux sur notre patrimoine culturel

Travaux et études domaine de Méric :  
**0,2 M€** (AP : 4,1 M€)

Travaux des hôtels de Varenne et de Baschy : **0,1 M€** (AP : 0,9 M€)

## 2.4.2. Maisons pour tous



Les 23 Maisons pour tous sont des lieux privilégiés de proximité pour les Montpelliérains, à la fois espaces d'accueil et d'information mais aussi de loisir et de culture. Les Maisons pour tous proposent plus de 500 activités différentes pour tous les âges et tous les publics sur plus de 1300 créneaux par semaine. 15 000 Montpelliérains pratiquent chaque année une activité en Maison pour tous, qui jouent ainsi une mission essentielle de service public de proximité et contribuent à créer du lien social entre les habitants.

Le budget alloué aux Maisons pour tous sera de 12,4 M€ en 2020.



## Des crédits pour moderniser les maisons pour tous

Le budget 2020 voit l'ouverture d'une nouvelle AP de 1,6 M€ consacrée aux travaux de rénovation de la Maison pour tous Rosa Parks : **0,6 M€** de crédits de paiement sont prévus pour cette AP en 2020.

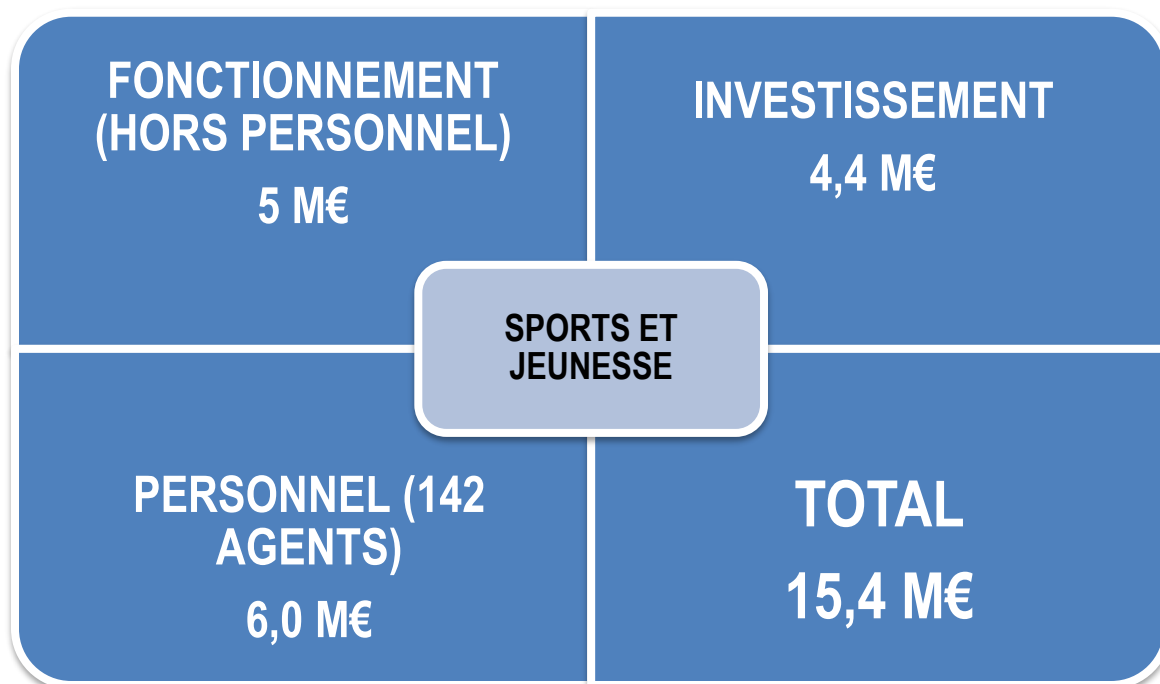


**maisons  
pour  
TOUS**  
**LÉO LAGRANGE**

## Des lieux de vie et de solidarité

Le panel d'activités proposées par les Maisons pour tous et leurs partenaires associatifs est extrêmement varié. Les Montpelliérains de toutes générations peuvent ainsi découvrir ou pratiquer tout au long de l'année des activités innovantes à tarif gratuit ou accessible et ouvertes à tous sous forme d'ateliers, de stages vacances ou d'événements ponctuels. L'action des Maisons pour tous vise ainsi à susciter et entretenir le mieux vivre ensemble tout au long de l'année.

### 2.4.3. Sports et jeunesse



Les crédits employés par la Ville de Montpellier en matière sportive visent à faciliter le sport pour tous.

Nos objectifs en matière sportive sur ce mandat :

- Rénover les installations sportives dans les quartiers
- Soutenir les clubs sportifs amateurs avec un soutien renforcé aux clubs féminins, à la pratique de l'handisport et pour les seniors.
- Favoriser la pratique sportive au quotidien.

En parallèle, le projet qui sera mis en œuvre pour la jeunesse viendra à la fois répondre aux aspirations des jeunes qui militent pour la transition écologique lors des marches pour le climat mais aussi à leurs besoins en terme de pouvoir d'achat. Ainsi, le budget 2020 comprend 0,3 M€ de crédits destinés à la mise en place d'une aide à la première adhésion sportive ou culturelle des jeunes.

#### Des travaux dans les équipements sportifs

- Travaux dans les stades : **0,8 M€**
- Travaux dans les vestiaires : **0,7 M€**
- Travaux dans les gymnases : **0,4 M€**
- Travaux d'éclairage dans les gymnases Couderc et Cerdan : **0,1 M€**







### Un équipement sportif de proximité accessible à 15 minutes à pied

La Ville de Montpellier cherche à développer des équipements de proximité dans l'ensemble des quartiers de la Ville, afin de permettre à chacun de pratiquer une activité sportive au quotidien. Notre objectif est d'atteindre un équipement sportif de proximité accessible à 15 minutes à pied pour tous.



### Les travaux prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement

Réhabilitation des terrains synthétiques dans les quartiers : **0,4 M€** (AP de 5 M€)

Rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin : **0,3 M€** (AP de 5,1 M€)

La rénovation du palais des sports vise à agrandir l'aire de jeu, afin de permettre notamment la pratique du futsal et du handball.

Aménagement sportif du lac des Garrigues : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Automatisation des accès des sites sportifs : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)

Complexe de tennis de Grammont : **0,1 M€** (AP : 1,4 M€). Cette AP vise à réaliser deux courts de tennis couverts ainsi qu'un club de 100 m<sup>2</sup> destiné au Montpellier Métropole ASPTT Tennis, dont l'équipe féminine évolue en 1<sup>ère</sup> division.



### Des actions en faveur de la jeunesse

Montpellier est ville attractive pour la jeunesse grâce à son dynamisme et à sa qualité de vie. La politique de la Ville en matière de jeunesse vise à soutenir les jeunes dans leur projet et à leur donner les moyens de réussir leurs études et leur orientation professionnelle. Nos actions mises en place sur ce mandat permettront également de soutenir les aspirations des jeunes. En 2020 le budget consacré à la jeunesse sera de **1,3 M€**.



## L'espace jeunesse

L'espace jeunesse est un lieu d'accueil dont la mission est d'accompagner et d'informer les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Depuis le 5 septembre 2018 l'espace jeunesse a intégré ses nouveaux locaux à l'hôtel French Tech afin de bénéficier de la synergie avec la Mission locale des jeunes et les startups hébergées sur place.

## Favoriser l'autonomie des jeunes

La Ville propose de nombreux dispositifs d'aides à destination des jeunes : une aide financière au permis de conduite, une carte été jeunes qui propose plus de 30 activités culturelles et sportives de juin à septembre, des bourses d'études pour étudier à l'étranger, ainsi que les dispositifs Bourse initiatives jeunes (BIJ) et Bourse animations jeunes (BAJ) qui offrent un soutien financier aux projets réalisés par des jeunes ou en direction des jeunes.



## Un nouveau dispositif pour soutenir l'adhésion sportive ou culturelle des jeunes

Le budget 2020 voit la mise en place du soutien à la première adhésion sportive ou culturelle des jeunes pour les familles aux revenus modestes, pour un montant de 0,3 M€ en 2020.



## 2.4.4. Soutien aux associations et aux partenaires

### 25,3 M€ pour les associations et partenaires de la Ville en 2020

Montpellier est caractérisée par la grande richesse de sa vie associative : plus de 2 500 associations sont à ce jour recensées sur le portail des associations de la Ville. Lors de la campagne d'attribution de subventions 2020, 636 projets ont été déposés et 1214 demandes de subventions ont été enregistrées dans les domaines de compétence de la Ville. Le projet mis en œuvre sur ce mandat viendra renforcer le soutien aux associations et contribuera à la mise en place d'une démocratie locale où la transparence, l'écoute et le dialogue seront les maîtres-mots.

#### Des crédits supplémentaires pour les appels à projet associatifs

Le budget 2020 intègre de nouveaux crédits en matière de subventions, consacrés à des appels à projets lancés auprès de nos partenaires associatifs :

- 0,3 M€ au titre de l'appel à projets associatifs pluriannuels innovants
- 0,1 M€ pour des projets en matière de mixité scolaire
- 0,1 M€ pour des projets de prévention en matière de drogues.

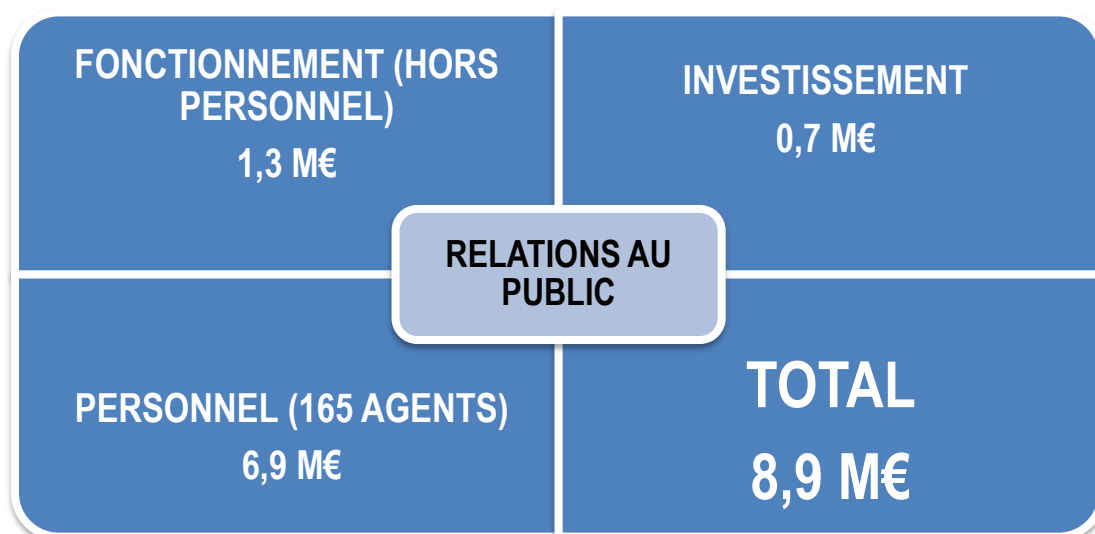


#### C.C.A.S. : 12,4 M€ de subvention

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) constitue un acteur majeur de la politique sociale, en proposant un ensemble de prestations visant à accompagner les personnes en situations de précarité ou de difficulté sociale. Le CCAS intervient également en mettant en place des actions et des lieux de vie destinés aux séniors : la structure assure la gestion de 7 EHPAD et anime le réseau des 17 clubs de l'âge d'or. La subvention prévue pour le CCAS en 2020 s'élève à **12,4 M€**.



## 2.4.5. Services à la population



La Ville de Montpellier est aux côtés de nos concitoyens dans chaque étape de leur vie, avec la tenue de l'état civil, l'organisation des élections, des opérations de recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages. A ces compétences se sont ajoutées depuis 2017 la gestion des PACS et le changement de prénom.

### L'organisation des élections municipales 2020

La Ville de Montpellier a renforcé les conditions de sécurité et d'hygiène dans les bureaux de vote lors des scrutins du 15 mars et du 28 juin afin de protéger les électeurs (mise à disposition de gel hydroalcoolique, de stylos à usage unique, mobilisation de personnel pour orienter les personnes, nettoyer les urnes et les tablettes d'isoloirs, etc). La Ville a mis en place 135 bureaux de vote pour organiser ces élections, pour un coût total estimé à 0,2 M€.



### Un accueil adapté pour assurer la protection sanitaire des Montpelliérains

La Ville de Montpellier a mis en place des mesures de protection sanitaire importantes afin d'assurer la sécurité des Montpelliérains et la continuité des services publics indispensables durant la crise sanitaire.

Le budget 2020 constitue le point de départ d'une alternance écologique et solidaire pour les Montpelliérains.

A travers le mandat confié par les électeurs, il nous faut relever deux défis majeurs : répondre à l'urgence de la crise économique et sociale consécutive au Covid-19, et réaliser la transition écologique dans notre ville.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les arbitrages budgétaires réalisés en 2020, qui visent à garantir que chaque euro dépensé soit un euro utile aux Montpelliérains. Le budget 2020 constitue une première étape qui sera amenée à évoluer dans les semaines à venir.



La réalisation de ces objectifs passe par la mobilisation des nombreux atouts dont dispose Montpellier, qui lui permettront d'être au rendez-vous des grands défis de notre siècle.

## **Annexes**

### **Présentation du BP 2020 selon l'article L2313-1 du CGCT**

#### **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Crédits de paiement 2020 et suivants**

#### **Principaux reports d'investissement 2019**

#### **Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier en 2020**

## IV – ANNEXES

### PRESENTATION DU BP 2020 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

#### Annexe n°1- Présentation du BP 2020 selon l'article L.2313-1 du CGCT

##### 1 - Eléments de contexte

La préparation budgétaire pour l'exercice 2020 s'inscrit dans un contexte profondément bouleversé par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Cette dernière impacte en effet de façon conséquente l'économie mondiale, ainsi que les finances publiques nationales et locales. Cette crise met plus que jamais en évidence la nécessité d'un secteur public fort et efficace, doté des moyens lui permettant de protéger la population et de garantir les bonnes conditions de la vie en collectivité. Cela suppose une gestion financière maîtrisée de la part des décideurs publics.

Les crédits du budget 2020 comprennent les crédits nécessaires au soutien de l'activité économique et à la protection sanitaire des Montpelliérains.

##### 1.1 – La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2020 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

##### 1.2 – L'évolution des dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 3% : elles passent de 308,6 M€ en 2019 à 318,1 M€ en 2020 (dont 0,9 M€ de dépenses de fonctionnement reportées de 2019). Les dépenses de personnel enregistrent une progression de 1,8% entre 2019 et 2020. Cette progression des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid 19 : le budget 2020 comprend les mesures visant à assurer la protection sanitaire des Montpelliérains ainsi que des mesures de soutien des acteurs économiques.

##### 1.3 – Des dépenses d'équipements en hausse

La population de la Ville de Montpellier croît environ de 4000 nouveaux habitants chaque année. Cette croissance démographique importante doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Ce budget 2020 intègre cette exigence, notamment à travers les dépenses d'équipements prévues à 95,2 M€, en progression de 4% par rapport à 2019 (hors attributions de compensations).

## 1-4 – Le maintien de la tarification sociale et des abattements fiscaux

Les tarifs des services publics de Montpellier continuent à bénéficier de clauses sociales en 2020 afin que chaque Montpelliérain puisse participer au service public selon ses moyens. De plus, les abattements fiscaux facultatifs sont reconduits en 2020 afin d'entraîner des allègements fiscaux conséquents pour les foyers montpelliérains les plus modestes.

## 2 - Priorités du budget

Le Budget Primitif 2020 comporte quatre grandes thématiques :

- La priorité aux écoles et aux enfants pour proposer à chaque enfant un service public de qualité dans un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite de tous. La Ville consacre environ un tiers de son budget à cette thématique.
- Vers une ville plus verte plus résiliente. L'objectif de répondre aux défis de la santé environnementale, de la sécurité sanitaire, de l'économie décarbonée et de la résilience urbaine
- Vers une ville propre et sûre, afin de répondre aux exigences de nos concitoyens sur ces droits fondamentaux et d'assurer l'hygiène et la salubrité du territoire.
- Accompagner l'épanouissement de chacun, dans les domaines de la culture, du sport, du soutien à la vie associative et aux partenaires de la Ville.

## 3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### 3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	207,3
Fiscalité indirecte et FPIC	12,3
Dotations et compensations	82,2
Produit des services et du domaine	22,7
Subventions et participations	14,4
Dotations aux provisions, recettes financières et recettes exceptionnelles	7,3
Résultat de fonctionnement reporté	15,0
<b>Total général</b>	<b>361,2</b>

### 3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	180,7
Charges à caractère général	65,2
Autres charges de gestion courantes	30,0
Charges financières	5,1
Atténuations de charges	36,2
Reports de subventions 2019	0,9
<b>Total général</b>	<b>318,1</b>



### 3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Autres recettes d'investissement	0,6
Avances infra annuelle	11,7
FCTVA	5,0
Recours à l'emprunt	67,1
CLTR	11,1
Subventions d'équipement	3,3
Cessions	2,4
Reports emprunts 2019	25,6
Excédent de fonctionnement capitalisé	38,2
<b>Total général</b>	<b>165,0</b>

### 3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Avances infra annuelles	12,9
Capital de la dette	13,3
Dépenses d'équipement	95,2
CLTR	11,1
Autres dépenses	1,2
Attribution de compensation en investissement	10,6
Reports d'investissement	28,1
Solde d'exécution reporté	35,8
<b>Total général</b>	<b>208,1</b>

## 4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Budget Primitif 2020 s'élève à **576,1 M€** en recettes et dépenses.  
Le montant de l'épargne brute est attendu à **28,1 M€** (hors excédent de fonctionnement capitalisé de 15 M€).

## 5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations significatives d'Autorisations de Programme (AP) en 2020 sont les suivantes :

Programme	AP créées ou ayant significativement évolué	AP initiale	Variation d'AP 2020	AP totale au BP 2020	CP 2020
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUESDANS LES ECOLES	-	4 280 000	4 280 000	1 747 500,00
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	9 275 335	3 560 000	12 835 335	1 232 000,00
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION DES BATIMENTS SCOLAIRES	-	2 550 000	2 550 000	800 000,00
V20BEAU01	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE- ZAC BEAUSOLEIL	-	1 600 000	1 600 000	291 000,00
V20ROSA01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	-	1 600 000	1 600 000	550 000,00
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE	6 568 000	478 658	7 046 658	4 094 329,00
2017P04	EXTENSION GAROSUD	4 760 000	300 000	5 060 000	597 018,00
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	2 850 000	250 568	3 100 568	200 000,00
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	470 000	230 000	700 000	160 000,00

Le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 268,2 M€. Les CP prévus pour 2020 s'établissent à 53,4 M€.

## 6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute hors résultat de fonctionnement reporté est attendue à 28,1 M€, l'épargne nette à 14,7 M€ (elle s'établissait en 2019 à 10,7 M€).

Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2020
Recettes de fonctionnement	346,2 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	313,0 M€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>313,2 M€</b>
- Intérêts	5,1 M€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>28,1 M€</b>
- Remboursement du capital de la dette	13,4 M€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>14,7 M€</b>

## 7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 198,7 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de la dette réalisées.

Le taux moyen de la dette a diminué en 2020. Les emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette de la Ville est composée à 50,7% de taux fixes et à 49,3% de taux variables.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement, ainsi que de gestion active de sa dette. Cette politique tient compte des caractéristiques de l'environnement financier actuel : les taux d'intérêts courts sont restés négatifs en 2020 et la Banque Centrale Européenne a clairement indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel aussi longtemps que nécessaire. La Ville a bénéficié favorablement de cet environnement, ce qui explique la légère baisse du taux moyen de notre dette.

ENDETTEMENT	pour mémoire BP 2019		BP 2020	
<b>DETTE GLOBALE</b>	<b>180,9 M€</b>		<b>198,7 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>1,83%</b>		<b>1,64%</b>	
<i>Encours à taux fixe</i>	<i>90,9 M€</i>	<i>50,3%</i>	<i>100,7 M€</i>	<i>50,7%</i>
avec un taux moyen de	<b>3,05%</b>		<b>2,93%</b>	
<i>Encours à taux variable</i>	<i>90,0 M€</i>	<i>49,7%</i>	<i>98,0 M€</i>	<i>49,3%</i>
avec un taux moyen de	<b>0,47%</b>		<b>0,32%</b>	

## 8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 7,1 ans pour 2020 et se calcule ainsi :

Capacité de désendettement = 198,7 M€ (encours de dette) / 28,1 M€ (épargne brute)

## 9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont inchangés en 2020 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

## 10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2020 :

Principaux ratios	Valeurs 2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1112 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1210 €
Dépenses d'équipement brut / population	336 €
Encours de dette / population	694 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	249 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,8 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	98,9 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	27,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	57,4 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	8,1 %

## 11 - Dépenses de personnel et effectifs de la Collectivité

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **180,7 M€** de crédits inscrits, soit une évolution de **1,8 %** de BP à BP. Ce chiffre tient compte des facteurs exogènes à la collectivité qui viennent impacter la masse salariale, ainsi que de la création des postes nécessaires à la rentrée des classes 2020/2021 et de la mise en place d'une enveloppe prévisionnelle consacrée à la mise en place d'une prime exceptionnelle à destination des agents mobilisés durant la période de

confinement. Les effectifs propres à la Ville (après mutualisations au 1<sup>er</sup> janvier 2020) sont de 3847 agents en activité.

Diverses mesures nationales pèsent sur la masse salariale de la Ville. Peuvent être citées à ce titre :

- Les avancements d'échelons des agents municipaux : 0,8 M€
- Les avancements de grade et promotions internes : 0,6 M€
- L'organisation des élections municipales (1 tour supplémentaire par rapport aux élections européennes budgétées en 2019) : 0,2 M€

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution pèsent sur la masse salariale, tels que :

- L'effet report en 2020 des 23 créations de poste en 2019 : 0,4 M€
- Les créations de postes induits par les nouvelles ouvertures de classes à la rentrée 2020-2021 (dont ouverture du groupe scolaire Joan Miro) : 0,4 M€
- Les créations de postes (hors postes scolaire) et la mutualisation du service des assemblées : 1,1 M€.
- La mise en place d'une enveloppe prévisionnelle consacrée à la mise en place d'une prime exceptionnelle à destination des agents ayant connu un surcroit de travail ou ayant été mobilisés sur le terrain durant la période de confinement

**Annexe n°2- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)  
- Crédits de paiement 2020 et suivants**

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2020	Report s sur 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP SUIVANTS
2013I03	CRECHE DES ARCEAUX	-						-
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	1 744 000	1 908	-	8 542			-
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	35 000 000	427 450	4 873 800	3 513 900	4 406 900	4 340 000	10 309 413
2013I19	ZOO DU LUNARET	30 000 000	127 249	1 422 000	3 896 276	7 792 552	5 844 414	2 243 548
2013I22	PRU CEVENNES	19 814 011		1 277 000	800 000	600 000	327 642	-
2013I27	ACTION FONCIERE	30 185 600	377 583	5 112 500	2 000 000	4 329 289	3 479 373	-
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	755 000		70 000	125 000	168 819	97 768	-
2013I30	PRU CENTRE	525 880		20 000	36 000	-	-	-
2013I31	PONT VIALLETON	2 020 000	50 843	420 000	343 332	-	-	-
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	2 000 000	237 693	499 774	78 282	-	-	-
2013P03	GESTION ELECTRONIQUE DES ARCHIVES	500 000			454 649			-
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	12 300 000			6 846 458			-
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	12 923 718		-	-	-	1 444 718	-
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	12 360 731		1 000 000	2 727 036			-
2013P16	EAI	43 020 000		4 680 000	2 160 000	4 800 000	2 456 800	10 400 000
2013P17	GARE ST ROCH	5 571 768		-	2 120 337			-
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	12 835 335		1 232 000	2 347 200	140 000	140 000	32 469
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	3 100 568	68 296	200 000	200 377	-	-	-
2014P02	ECOLE MALRAUX	10 630 000	23 305		304 690			-
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	800 000	3 546	195 000	150 000	105 410	-	-



PROG RAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2020	Report s sur 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP SUIVA NTS
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	12 052 000	29 916	25 000	2 565 253	-		-
2015P11	MULTIFONCTI ONS RENOUVELL	1 415 000	9 120	150 000	270 000	155 368	-	-
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	2 550 000	429 958	840 000	421 806	-	-	-
2015P20	GROUPE SCOLAIRE EUROMEDECI NE	12 800 000	976 615	291 529	1 555 330	-		-
2015P22	OPERATION LAISSAC CONCEDANT	3 050 200						-
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	6 180 000	29 220	90 000	2 500 000	3 130 323		-
2016I01	SECURISATIO N CARRE SAINTE ANNE	1 930 000	113 292	177 000	499 473			-
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	4 850 000	114 512	450 000	63 578	-	-	-
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	1 460 733		-	2	-	-	-
2016I04	TRAVAUX HOTEL FRENCH TECH	1 529 989	1 978	448 668	149 891	-	-	-
2016P02	ANRU 2	1 095 000		560 000	22 161	-	-	-
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	700 000		160 000	149 233		-	-
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	800 000	10 176	95 000	30 000	663 165	-	-
2016P06	CRECHE EAI	3 500 000	26 681	100 000	600 000	2 100 000	349 935	-
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	8 840 000		156 580	367 420			-
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	1 567 190	180 933	-	75 708			-
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	1 180 000		225 000	225 000	-	-	-
2017I02	AUTOMATISATI ON ACCES INSTALLATION S COUVERTES	500 000	32 012	100 000	100 000	100 000	13 311	-
2017I03	BASCHY / VARENNES	985 300	399 957	130 000	20 000	270 605	124 866	-
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	1 644 680	24 422	2 000	98 296			-

PROG R A M M E	LIBELLE P R O G R A M M E	AP T O T A L 2 0 2 0	Report s s u r 2 0 2 0	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP S U I V A N T S
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	1 000 000	58 986	309 257	223 065	-	-	-
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	5 000 000	340 856	448 822	37 757	-	-	-
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000		232 000	957 659	1 968 252		-
2017P02	GS JOAN MIRO	11 865 000	1 541 029	5 827 813	10 258	-		-
2017P04	EXTENSION GAROSUD	5 060 000	1 117 287	597 018	503 574	-	-	-
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE	7 046 658		4 094 329		-	-	-
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 805 000	315 545		434 802			-
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	7 571 000		7 500	233 981			-
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	14 380 000	3 012 848	5 150 000	4 911 000	630 237		-
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 116 000	181 367	200 000	2 519 372	712 250	-	-
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	5 000 700	288 153	457 341	1 801 710	2 300 774	-	-
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000		50 000	1 356 076	-	-	-
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 150 000	1 410	330 000	4 768 828		-	-
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000	4 020	-	250 000	600 000	175 468	-
2018P01	ACQUISITION FONCIERE RESTANQUE	-		800 000		-	-	-
2018P02	GROUPE SCOLAIRE PIERRESVIVES	15 000 000	4 560	75 000	792 000	4 693 000	5 223 000	4 193 504
2018P03	GROUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	15 000 000		40 000	66 720	825 000	730 000	13 338 280
2018P05	ZAC RESTANQUE	13 400 000		500 000	3 964 000	4 244 000	3 762 000	-
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	1 663 000		-	-	-	-	-
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	7 200 000		1 200 000	1 200 000	973 200	226 800	-
2018P08	ECOLE ELEM CONSERVATOIRE	8 600 000	260 234	200 000	3 800 000	3 260 000	760 001	200 000

PROG RAMM E	LIBELLE PROGRAM ME	AP TOTAL 2020	Report s sur 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP SUIVA NTS
2018P09	GS ARMSTRONG BON	2 250 000	160 092	100 000	100 000	1 878 388	-	-
2018P10	GS CONDORCET	300 000	6 132	16 000	97 996	-	-	-
V19EGSH01	GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	12 000 000		720 000	270 000	120 000	1 000 000	9 840 623
V19FUC01	FONDS URGENCE CLIMATIQUE	15 000 000		3 000 000	4 500 000	4 500 000	3 000 000	-
V19PATR01	CONSERVATIO N DU PATRIMOINE HISTORIQUE	5 330 000	83 443	235 000	1 650 000	925 000	1 280 000	1 156 557
V19TERS01	REHABILITATI ON DES TERRAINS SYNTHETIQUE S DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	2 200 000	45 684	400 000	400 000	400 000	400 069	-
V20BEAU01	REEQUILIBRA GE DE LA VILLE - ZAC BEAUSOLEIL	1 600 000		291 000	313 000	683 000	313 000	-
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATI ON DES ECOLES	2 550 000		800 000	950 000	800 000	-	-
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	4 280 000		1 747 500	2 532 500			-
V20ROSA01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	1 600 000		550 000	50 000	800 000	200 000	-
		<b>487 564 061</b>	<b>11 118 312</b>	<b>53 381 431</b>	<b>76 519 529</b>	<b>59 075 532</b>	<b>35 689 165</b>	<b>51 714 394</b>

### Annexe n°3 : principaux reports d'investissement 2019

<b>Fonds de concours Métropole</b>	<b>4,2 M€</b>	<b>Réfection sols Peyrou</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Groupe scolaire Restanque terrains</b>	<b>3,0 M€</b>	<b>Hôtel Baschy Varenes</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Dispositifs de rentrée scolaire</b>	<b>1,8 M€</b>	<b>Travaux maintenance bâtiments scolaires</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Travaux groupe scolaire Joan Miro</b>	<b>1,4 M€</b>	<b>Remboursement travaux espaces verts attenants à la voirie Métropole</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Terrain groupe scolaire Cévennes</b>	<b>1,4 M€</b>	<b>Travaux bâtiments publics</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Extension Garosud</b>	<b>1,1 M€</b>	<b>Sécurisation bâtiments scolaires</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Groupe scolaire Euomédecine</b>	<b>0,9 M€</b>	<b>Aménagement place Laissac</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Remboursement taxe d'aménagement</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>Groupe scolaire Pierre Vives</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Acquisition véhicules</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>Skate-park de Grammont</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Travaux espaces verts</b>	<b>0,4 M€</b>	<b>Matériel informatique écoles élémentaires</b>	<b>0,2 M€</b>

## Annexe n°4 : miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Ville -Métropole BP 2020 (dépenses Ville, recettes Métropole)							
Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de dépenses Budget Ville	Montant 2020 de recettes Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 581 800,00	10 581 800,00	10 581 800,00	-	
	Montpellier au quotidien Métropole	Convention de gestion	1 000 000,00	1 000 000,00	10 692 187,35	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	9 692 187,35	9 692 187,35			
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	1 295 334,56	1 295 334,56	1 295 334,56	-	
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	4 094 329,00	4 094 329,00	4 094 329,00	-	
	Travaux ponton béton Lac des Garrigues	Convention de gestion	300 800,00	300 800,00	300 800,00	-	
	PNRU Cévennes-Mosson (AP Ville)	Protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain	560 000,00	560 000,00	560 000,00	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 750 000,00	34 750 000,00	34 750 000,00	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	440 000,00	500 000,00	440 000,00	-	
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion	60 000,00		60 000,00	-	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	23 500,00	10 000,00	23 500,00	-	
				13 500,00			
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	
	Remboursement frais plateforme e-services et dématérialisation marchés	Convention de gestion	7 569,00	7 569,00	7 569,00	-	
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	92 000,00	92 000,00	222 000,00	-	
		Convention de gestion	130 000,00	130 000,00			
	Redevance spéciale ordures ménagères		572 535,00	572 535,00	572 535,00	-	
	Reversement recettes FPS à la Métropole		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	-	
	Refacturation services communs et frais de structure	Convention de service commun	15 430 072,00	15 430 072,00	15 430 072,00	-	
Mises à disposition descendantes personnel et frais de support	Convention de service commun	468 343,00	468 343,00	468 343,00	-		
<b>TOTAL</b>			<b>80 778 469,91</b>	<b>80 778 469,91</b>	<b>80 778 469,91</b>	<b>-</b>	
<b>Dont Investissement</b>			<b>27 524 450,91</b>	<b>27 524 450,91</b>	<b>27 524 450,91</b>	<b>-</b>	
<b>Dont Fonctionnement</b>			<b>53 254 019,00</b>	<b>53 254 019,00</b>	<b>53 254 019,00</b>	<b>-</b>	

Métropole- Ville BP 2020 (recettes Ville, dépenses Métropole)							
Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de recettes Budget Ville	Montant 2020 de dépenses Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	481 674,00	481 674,00	481 674,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	676 890,43	676 890,43	678 672,35	- 1 781,92	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	97 664,00	97 664,00	97 664,00	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	310 325,00	310 325,00	111 000,00	-	
					46 825,00		
		Convention de gestion			92 000,00		
		Convention de gestion			50 500,00		
		Convention de gestion		10 000,00			
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 167 000,00	1 167 000,00	1 167 000,00	-	
	Remboursement collecte halles et marchés		138 000,00	138 000,00	690 000,00	552 000,00	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement taxe foncière 3M		310 000,00	310 000,00	310 000,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	228 000,00	228 000,00	228 000,00	-	
	Refacturation services communs	Convention de service commun	400 843,00	400 843,00	400 843,00	-	
Refacturation autres flux	Convention de gestion	376 475,00	376 475,00	376 475,00	-		
Mises à disposition ascendantes personnel	Convention de service commun	1 164 082,00	1 164 082,00	1 164 082,00	-		
<b>TOTAL</b>			<b>5 566 953,43</b>	<b>5 566 953,43</b>	<b>6 120 735,35</b>	<b>553 781,92</b>	
<b>Dont Investissement</b>			<b>1 256 228,43</b>	<b>1 256 228,43</b>	<b>1 258 010,35</b>	<b>1 781,92</b>	
<b>Dont Fonctionnement</b>			<b>4 310 725,00</b>	<b>4 310 725,00</b>	<b>4 862 725,00</b>	<b>552 000,00</b>	





**MAIRIE DE MONTPELLIER**

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

